

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

Le Conseil Municipal de la ville de Petite-Forêt s'est réuni à la salle des fêtes Jules Mousseron à 18h30 en séance publique sur la convocation et sous la présidence de Madame Sandrine GOMBERT, Maire.

Date de convocation : le 29 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Procurations : 2

Votants : 22

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Pascal CROMBE - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE
Véronique JOLY - Robert VANOVERSCHELDE - Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard
GAILLARD Christian DURIEUX - François STASINSKI - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz
AITLAMAALMAHMED Christine HUET - Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET - Claudine HERLIN -
Dominique DAUCHY

ÉTAIENT EXCUSÉS

Dominique CORREA a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA

Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique DAUCHY

ÉTAIENT ABSENTES

Claudine GENARD - Sylvia PISANO - Isabelle DUFRENNE - Léa DEQUAYE - Tiphanie OTLET

Madame le Maire nomme Madame Christine LEONET secrétaire de séance.

A) Approbation du procès-verbal du 27 février 2023

Le procès-verbal est approuvé par tous les conseillers présents à ladite séance.

B) Ratification des décisions

Pas de remarques

C) Délibérations

Madame le Maire indique qu'il y aura un certain nombre de délibérations d'administration générale suite au décès de Monsieur Ali FARHI, pour lesquelles le Conseil municipal doit nommer un remplaçant.

I] Administration Générale

I-1) Élection d'un délégué au Syndicat Intercommunal de distribution d'Énergie Électrique et de Gaz (SIDEGAV)

Le 15 juillet 2020, le Conseil municipal a procédé à l'élection de trois élus afin de siéger au SIDEGAV : Messieurs FARHI et VANOVERSCHELDE en tant que délégués titulaires et Monsieur DEMAREST en tant que délégué suppléant.

Suite au décès de Monsieur FARHI, il convient de procéder à une nouvelle élection afin de le remplacer, les autres délégués conservant leurs attributions.

Il est proposé d'élire Monsieur Pascal CROMBÉ en qualité de délégué titulaire au SIDEGAV.

*Madame le Maire propose un vote à main levée.
Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.*

Le Conseil municipal acte l'élection de Monsieur Pascal CROMBÉ en qualité de délégué titulaire du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie Électrique et de Gaz (SIDEGAV) selon le résultat de vote suivant :

- Nombre de présents : 20 (avec 2 procurations)
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Votes Pour : 22
- Abstention : 0
- Vote contre : 0

Aucune observation ou réclamation présentée pendant la séance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité.

I-2) Modification de la composition des commissions municipales

Le 15 juillet 2020, le Conseil municipal actait la composition des commissions municipales. Ces commissions municipales instruisent les affaires qui leur sont soumises et en particulier les projets de délibération intéressant leur domaine.

Suite à l'élection de Monsieur Pascal CROMBE en qualité d'Adjoint délégué aux bâtiments et à la voirie et à l'installation de Madame Christine HUET le 07 février dernier en qualité de Conseillère municipale, il convient de modifier la composition des commissions municipales.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'acter la nouvelle composition des commissions municipales comme suit :

- **Commission Bâtiment/voirie** : Pascal CROMBE devient président de la commission, Gérard GAILLARD vient en compléter la composition.
- **Commission Affaires scolaires** : Christine HUET remplace Gérard GAILLARD
- **Commission Espace Emploi et Numérique** : Christine HUET remplace Léa DEQUAYE

Le Conseil municipal, prend acte de ces changements.

I-3) Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Par délibération en date du 15 juillet 2020, le Conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres, dont la composition est rappelée ci-dessous :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Rachid LAMRI	Jean-Pierre POMMEROLE
Ali FARHI	Sylvia PISANO
Robert VANOVERSCHELDE	Didier DEMAREST
Arlette VANDEPOEL	Pascal CROMBE
Grégory SPYCHALA	Dominique DAUCHY

Suite au décès de M. Ali FARHI, il convient de pourvoir à son remplacement.

La réforme du droit de la commande publique, issue de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, a supprimé l'essentiel des règles qui étaient liées aux modalités de fonctionnement des CAO des collectivités territoriales.

Les dispositions concernant les CAO sont désormais insérées aux articles L. 1411-5 et L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Néanmoins, les dispositions du CGCT ne prévoient pas la problématique du remplacement d'un membre de la CAO et il appartient à chaque collectivité de déterminer ses propres règles en la matière.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de s'inspirer des règles figurant précédemment à l'article 22 du Code des marchés publics abrogé qui prévoyait de remplacer un membre titulaire de la CAO par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Selon ces dispositions, Monsieur Jean-Pierre POMMEROLE, premier suppléant succède à Monsieur Ali FARHI en tant que membre titulaire de la CAO. M. Gérard GAILLARD devient membre suppléant.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Rachid LAMRI	Sylvia PISANO
Robert VANOVERSCHELDE	Didier DEMAREST
Arlette VANDEPOEL	Pascal CROMBE
Jean-Pierre POMMEROLE	Gérard GAILLARD
Grégory SPYCHALA	Dominique DAUCHY

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'acter les modalités de remplacement des membres de la CAO ainsi que la nouvelle composition qui en découle.

Monsieur Grégory SPYCHALA indique que la CAO se réunit les jours ouvrés souvent l'après-midi et qu'il ne peut donc pas venir. Il indique qu'il souhaiterait laisser sa place car cela le gêne d'être titulaire et de ne pas pouvoir assister aux réunions. Il demande si cela est possible de changer

Madame le Maire lui répond que les services vont vérifier si cela est possible et reviendront vers lui pour lui indiquer ce qu'il est possible de faire. Si cela est possible ce sera le suivant de la liste de Monsieur SPYCHALA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

Suite à une erreur matérielle dans le projet de délibération présenté, Il est à noter qu'un nouveau projet de délibération sera proposé au prochain Conseil municipal.

I-4) Dérogation à la règle du repos dominical – Modification de la liste

La loi 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, relative notamment au développement de l'emploi, a introduit de nouvelles mesures quant aux dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche.

Les régimes dérogatoires sont encadrés par la réglementation, il s'agit de dérogations à caractère collectif, bénéficiant à l'ensemble des commerçants de détail pratiquant la même activité dans la commune.

Cette loi a porté à 12 le nombre maximal de dimanches pouvant être accordés par le Maire. Elle a introduit l'obligation d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante et de procéder à la consultation du Conseil municipal.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis de l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant la saisine, cet avis est réputé favorable.

Le 11 octobre 2022, le Conseil municipal votait la délibération annuelle relative aux dérogations dominicales pour l'année 2023.

Le 14 mars 2023, la cellule NHOOD, gestionnaire de la galerie marchande, nous contactait afin d'obtenir des dates de dérogations dominicales.

Si la loi Macron a introduit l'obligation pour le Maire d'arrêter la liste des dimanches avant le 31 décembre pour l'année suivante, la loi d'assouplissement du 8 août 2016 a prévu que cette liste pouvait être modifiée en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

La modification doit alors suivre les mêmes formes que l'établissement de la liste initiale.

Les dates de dérogation dominicales sollicitées par la cellule NHOOD sont les suivantes :

- Dimanche 26 novembre 2023
- Dimanche 3 décembre 2023
- Dimanche 10 décembre 2023
- Dimanche 17 décembre 2023
- Dimanche 24 décembre 2023
- Dimanche 31 décembre 2023

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la modification de la liste des dérogations dominicales accordées pour 2023,

- de solliciter l'avis de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole pour les dates au-delà de la 5^{ème}.

Madame le Maire indique que le Conseil municipal avait acté pour le magasin AUCHAN mais pas pour la galerie marchande.

Monsieur Gérard QUINET revient sur le garage FORD qui a fait encore beaucoup de bruit lors de son ouverture.

Madame le Maire lui répond qu'il a déposé une demande d'autorisation comme toutes les concessions automobiles. Ces opérations commerciales font partie de la liste des dimanches autorisés, il lui est arrivé d'ouvrir sans autorisation et il a alors été sanctionné par la Police.

Monsieur Gérard QUINET indique qu'il se bat pour que FORD fasse moins de bruit pendant ses opérations commerciales, il informe l'entendre de chez lui et cela impacte les habitants du quartier Duclos.

Madame le Maire lui indique que la Police est passée et qu'il a été verbalisé et qu'à chaque opération commerciale elle envoie l'information à la Police nationale.

Monsieur Gérard QUINET indique qu'une verbalisation de 35€ ne dissuade pas.

Madame le Maire indique qu'il a été verbalisé de 38€, c'est aussi la raison pour laquelle lors du budget qui sera voté, il y a dans la liste des investissements, un sonomètre, qui permettra de verbaliser à hauteur de 68 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

I-5) Retrait de la commune de Petite-Forêt du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Hornaing (SIGPH)

VU l'article L.5211-19 du Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts modifiés en date du 4 janvier 2021, du Syndicat Intercommunal de Gestion du fonctionnement scolaire de la piscine (SIGPH) d'Hornaing,

CONSIDÉRANT l'arrêt de l'activité de la piscine d'Hornaing depuis le mois de septembre 2020 suite à un incendie puis pour procéder à des travaux de réparation, de rénovation et de transformation,

CONSIDÉRANT que suite à ces travaux, les conditions de fonctionnement de la structure seront modifiées,

CONSIDÉRANT que la construction d'une nouvelle piscine à Aniche engendrera une réorganisation de la répartition des créneaux d'utilisation des communes au profit des scolaires,

CONSIDÉRANT que les trois attendus susvisés doivent entraîner une refonte des statuts du SIGPH,

CONSIDÉRANT la nécessité de maîtriser les coûts de transport en très forte augmentation et donc d'intégrer une piscine plus proche de la commune,

CONSIDÉRANT le souhait de la commune de formaliser ainsi un conventionnement avec la piscine de Raismes,

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter le retrait de la commune de Petite-Forêt du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Hornaing (SIGPH).

Madame le Maire informe que cette délibération n'a rien à voir avec le centre de vacances les Grangettes, elle concerne le retrait de la commune du Syndicat Intercommunal de Gestion de la Piscine d'Hornaing. Depuis le début du mandat le sujet de la piscine a souvent été abordé avec le souhait de sortir de ce syndicat pour les raisons évoquées plus haut, comme le côté pratique d'aller dans une piscine plus proche de la commune.

Dans les mandatures précédentes, il y avait eu des recherches et ce n'est pas simple de sortir d'un syndicat. Madame le Maire indique que la commune ne sortira pas du syndicat de la piscine avec cette délibération, elle vise simplement à prendre acte de la volonté de sortir de ce syndicat.

Cela fait 2 ans que l'on dit à Madame le Maire que la piscine passera en compétence d'agglomération suite à la construction de la piscine d'Aniche. En attendant, cette délibération entraînera un vote du syndicat sur cette demande de sortie, qui a peu de chance d'aboutir.

Monsieur Grégory SPYCHALA indique que parfois il n'est pas du même avis que Madame le Maire mais que sur ce sujet il est d'accord avec elle. Lors de différentes commissions, cela avait déjà été débattu, il indique que lui et son groupe sont pour voter cette délibération, pour un retrait de la piscine même si cela risque d'être difficile.

Monsieur Gérard QUINET indique que cela est mission impossible car la commune est minoritaire.

Madame le Maire indique que peu de communes veulent sortir de ce syndicat.

Monsieur Gérard QUINET propose d'arrêter de payer.

Madame le Maire indique vouloir faire cela légalement et commencer par une délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité.

III) Ressources Humaines

II-1) Recrutement d'un agent contractuel – secrétaire gestionnaire Ressources Humaines

VU le Code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-8-2° qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDÉRANT que le poste de secrétaire gestionnaire est vacant,

CONSIDÉRANT que la ville a besoin de trouver un remplaçant sur ce poste au sein de la Direction des Ressources Humaines,

CONSIDÉRANT que cet emploi doit être occupé par un fonctionnaire, toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourrait être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique.

CONSIDÉRANT que cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum compte tenu des besoins du service,

CONSIDÉRANT que le contrat de l'agent pourra être renouvelé par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

CONSIDÉRANT qu'au vu des candidatures réceptionnées, aucun candidat statuaire ne satisfait aux conditions d'exercice du poste,

CONSIDÉRANT que la candidature retenue est de profil contractuel,

CONSIDÉRANT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité,

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- de recruter un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique, à temps complet, pour occuper les fonctions de secrétaire gestionnaire des Ressources Humaines sur le grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe (catégorie C) à compter du 1^{er} Mai 2023,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat de travail correspondant, ainsi que tout document y afférent.

Madame le Maire indique que le poste de secrétaire gestionnaire est vacant depuis un certain temps, elle informe sur la difficulté de recruter dans la fonction publique. L'agent n'est pas un titulaire mais contractuel recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans pour les besoins du service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

II-2) Désignation d'un nouveau représentant des élus au Comité Social Territorial (CST)

Vu le Code général de la fonction publique et notamment les articles L. 251-5 à L. 251-10 ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

CONSIDÉRANT la délibération n° 20-09-05 en date du 28 septembre 2020, portant désignation des membres siégeant au Comité Technique (C.T.) et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.),

CONSIDÉRANT la mise en place du C.S.T. à compter du 1^{er} janvier 2023,

CONSIDÉRANT la vacance d'un siège de représentant de la collectivité suite au décès d'un élu titulaire siégeant au C.S.T,

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité de la Présidente de désigner, parmi les membres du Conseil municipal, les représentants des élus devant siéger au C.S.T.,

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner un nouveau titulaire, représentant des élus pour la durée du mandat en cours,

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner Monsieur Pascal CROMBE au Comité Social Territorial en qualité de représentant titulaire des élus.

Les titulaires élus du CST seraient donc :

- Sandrine GOMBERT, Présidente
- François STASINSKI
- Véronique JOLY
- Pascal CROMBE à la place d'Ali FARHI
- Robert VANOVERSCHELDE

Les membres suppléants de la collectivité restent inchangés.

Madame le Maire rappelle que le CT et le CHSCT ont fusionné en un CST. Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de désigner Monsieur Pascal CROMBE au Comité Social Territorial en qualité de représentant titulaire des élus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

II-3) Modification du tableau des effectifs

La création d'un emploi résulte obligatoirement d'un besoin de la collectivité. Elle répond à un intérêt public ou à une meilleure organisation du service.

VU l'article L313-1 du Code général de la fonction publique qui dispose « Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé... » « Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent ».

CONSIDÉRANT que la liberté de création des emplois dont disposent les organes délibérants des collectivités territoriales est la conséquence directe du principe constitutionnel de libre administration. Ces derniers disposent d'un large pouvoir d'appréciation qui doit cependant s'exercer dans le respect des prescriptions légales et réglementaires s'imposant aux collectivités territoriales.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la commune, afin de tenir compte de l'évolution des besoins et notamment d'organisation de service visant à améliorer la qualité du service public.

Il est ainsi proposé de créer le poste suivant à 35h/semaine :

Filière police municipale :

- 1 poste de gardien-brigadier de police municipale

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} juin 2023, avec la création du poste suivant :

Filière police municipale :

- 1 poste de gardien-brigadier à temps complet.

Monsieur Gérard QUINET demande le nombre de Policiers actuellement

Madame le Maire lui répond que le nombre n'a pas changé, la brigadière est partie et sera remplacée par le brigadier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

II-4) Fixation des indemnités de fonction des élus

Le Code général des collectivités territoriales, dans son article L2123-20-1, prévoit que lorsque le Conseil municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, sont fixées par délibération dans les trois mois suivant l'installation du Conseil municipal.

Considérant le décès d'un Adjoint au Maire, il convient de modifier le tableau reprenant la liste des membres bénéficiant de l'indemnité de fonction,

Les articles L2123-23 et L2123-24 du CGCT fixent un taux maximal d'indemnité pour le Maire et ses adjoints, qui dépend de la strate démographique à laquelle appartient la collectivité.

Il s'agit de montants fixés en pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique, permettant de faire automatiquement bénéficier les élus locaux des revalorisations de la valeur du point d'indice de rémunération de la fonction publique.

Pour les communes de 3 500 à 9 999 habitants, une enveloppe globale doit être calculée en tenant compte du nombre d'élus et des taux maximum autorisés. Cette enveloppe peut ensuite être répartie entre le Maire, les Adjoints et les Conseillers délégués.

Il est donc proposé au Conseil municipal

- de retenir l'enveloppe maximum autorisée,
- de valider la répartition comme suit des indemnités de fonction du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués, suite au remplacement de Monsieur Ali FARHI, décédé :

	Nombre	Taux
Maire	1	51.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Adjoints	8	17.2% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Conseillers délégués	6	6.96% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Calcul de l'enveloppe globale pour les élus :

Indices au 1^{er} juillet 2022 : indice brut 1027 (indice majoré 830) soit une base de $830 \times 4.85 = 4\,025.53\text{€}$

	Nombre	Base	Taux maxi	Montant enveloppe
--	--------	------	-----------	-------------------

Maire	1	4 025.53€	55%	2 214.04€
Adjoints	8	4 025.53€	22%	885.62 x 8 = 7 084.96€
			TOTAL	9 299€

Répartition :

Nom	Fonction	% de l'indice terminal	Montant brut de l'indemnité
GOMBERT Sandrine	Maire	51.6%	2 077.17€
LAMRI Rachid	1 ^{er} adjoint	17.2%	692.39€
LEONET Christine	2 ^{ème} adjoint	17.2%	692.39€
CROMBE Pascal	3 ^{ème} adjoint	17.2%	692.39€
VANDEPOEL Arlette	4 ^{ème} adjoint	17.2%	692.39€
POMMEROLE Jean-Pierre	5 ^{ème} adjoint	17.2%	692.39€
JOLY Véronique	6 ^{ème} adjoint	17.2%	692.39€
VANOVERSCHELDE Robert	7 ^{ème} adjoint	17.2%	692.39€
SEREUSE Elisabeth	8 ^{ème} adjoint	17.2%	692.39€
STASINSKI François	Conseiller délégué	6.96%	280.18€
AITLAMAALMAHMED Abdel AZIZ	Conseiller délégué	6.96%	280.18€
DEMAREST Didier	Conseiller délégué	6.96%	280.18€
LOUVION Marie-Renée	Conseiller délégué	6.96%	280.18€
GAILLARD Gérard	Conseiller délégué	6.96%	280.18€
DURIEUX Christian	Conseiller délégué	6.96%	280.18€
		TOTAL	9 299€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité.

III) Finances

III-1) Approbation du compte de gestion 2022 dressé par le receveur municipal

Monsieur Rachid LAMRI fait lecture de cette délibération.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par les Receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que les Receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il leur a été prescrit de passer dans leurs écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 391 917,00	10 313 992,17	12 705 909,17
Virements de recette éols (b)	1 422 934,54	10 018 816,10	11 441 750,64
Réductions de titres (c)		65 971,89	65 971,89
Recettes nettes (d = b + c)	1 422 934,54	9 952 844,21	11 375 778,75
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 391 917,00	10 313 992,17	12 705 909,17
Virements éols (f)	1 493 375,81	9 486 313,59	10 979 689,40
Annullations de mandats (g)		536 148,13	536 148,13
Depenses nettes (h = f - g)	1 493 375,81	8 950 165,46	10 443 541,27
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 002 678,75	932 237,48
(b - d) Déficit	70 441,27		

Monsieur Rachid LAMRI présente la section d'investissement et la section de fonctionnement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

III-2) Compte administratif 2022

Monsieur Rachid LAMRI présente le Compte Administratif

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Rachid LAMRI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Sandrine GOMBERT, Maire de la commune de Petite-Forêt, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	fonctionnement		investissement		ensemble des 2 sections	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
report N-1		1 054 655,60	549 421,55	-	549 421,55	1 054 655,60
exercice 2022	8 950 165,46	9 952 844,21	1 493 375,81	1 422 934,54	10 443 541,27	11 375 778,75
soit résultat 2022 seul	-	1 002 678,75	70 441,27	-	-	932 237,48
total report + exercice	8 950 165,46	11 007 499,81	2 042 797,36	1 422 934,54	10 992 962,82	12 430 434,35
résultat de fonctionnement cumulé, à affecter	-	2 057 334,35			-	1 437 471,53
résultat d'invest. à fin 2022 hors RAR à reporter N+1			619 862,82	-		
RAR			303 110,06	164 985,00	303 110,06	164 985,00
totaux cumulés (report+exercice+RAR)	8 950 165,46	11 007 499,81	2 345 907,42	1 587 919,54	11 296 072,88	12 595 419,35
Besoin/Excédent cumulé par section	-	2 057 334,35	757 987,88	-	-	1 299 346,47

Monsieur Rachid LAMRI indique que l'on retrouve les mêmes montants que pour le compte de gestion.

- constate, que sur la comptabilité principale, les identités de valeurs sont conformes avec les indications du compte de gestion relativement aux reports, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame le Maire précise qu'un excédent de fonctionnement de 2 millions peut paraître beaucoup. En fin d'année, la commune a essayé d'économiser un maximum ce qui fait qu'il y a un report en fonctionnement qui sera de plus d'1 million. Elle indique que, du point de vue de l'énergie, la commune passe de 50 000€ à plus d'un million en 2023 et qu'il va falloir absorber en plus les augmentations du point d'indice et la nouvelle tarification de la restauration scolaire.

Madame le Maire quitte la pièce pour le vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Madame le Maire indique avoir présenté sous forme de tableau le plan énergie. Elle indique que la commune essaie de limiter les dégâts. Elle informe que les serres des espaces verts ont été fermées pendant l'hiver et explique avoir chiffré les efforts de la commune pour l'année 2023, si la commune garde cette tendance cela permettrait de limiter à 235 000€.



III-3) Affectation du résultat

Monsieur Rachid LAMRI fait lecture de l'affectation du résultat

La comptabilité M14 prévoit l'affectation des résultats de clôture de l'exercice précédent. La décision d'affectation porte sur le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif. Ce solde est constitué du résultat comptable de l'exercice, augmenté le cas échéant, du résultat reporté en fonctionnement de l'exercice précédent.

Il s'ensuit une procédure qui consiste à :

- Constater le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif,

- Affecter ce résultat à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2022 qui présente un résultat identique à celui du compte de gestion, et considérant le principe énoncé ci-dessus, il convient d'affecter le résultat de l'exercice 2022.

La section d'investissement du compte administratif laisse apparaître un besoin de financement de **757 987.88 €** et la section de fonctionnement, un excédent de clôture de **2 057 334.35 €**.

L'affectation du résultat 2022 de **2 057 334.35 €** s'établirait comme suit :

- Couverture du besoin de financement (compte 1068)	757 987.88 €
- Report en fonctionnement du solde (compte 002)	1 299 346.47 €

Considérant la présentation faite à la commission finances réunie le 28 mars 2023,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de se prononcer favorablement sur l'affectation de résultat proposée :

Couverture du besoin de financement (compte 1068)	757 987.88 €
Report en fonctionnement du solde (compte 002)	1 299 346.47 €

III-4) Fixation des taux d'imposition 2023

Monsieur Rachid LAMRI présente la fixation du taux d'imposition 2023

L'article 2 de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 portant sur l'aménagement de la fiscalité locale, prévoit que chaque année, le Conseil municipal vote le taux des taxes d'imposition locale, dans le cadre du budget primitif.

L'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et un nouveau schéma de financement des collectivités.

Suite à la réforme sur la fiscalité directe locale, le taux de taxe d'habitation était figé depuis 2020 à sa valeur de 2019. À compter de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, peut à nouveau être voté par les collectivités selon l'article 1636 B sexies.

Concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties, le transfert de la part départementale aux communes suppose que depuis 2021, celles-ci délibèrent sur la base d'un taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental de TFPB de 2020.

Enfin, pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les communes votent le taux comme habituellement.

Il est proposé pour 2023 de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales par rapport à 2022, ainsi :

Taxes	Taux 2022	Taux 2023
Foncier bâti	43.58 %	43.58 %
Foncier non bâti	89.81%	89.81 %
Habitation résidences secondaires	19.54%	19.54 %

Considérant la présentation faite à la commission finances réunie le 28 mars 2023,

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer favorablement sur les taux pour 2023 à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 89.81 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 19.54 %

Madame le Maire indique que les résidences secondaires concernent 6 habitations.

Monsieur Grégory SPYCHALA indique que depuis que la commune a reçu l'état 1259 qui lui a été transmis, le prévisionnel à 3 491 873 € est différent de celui indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire dont l'estimation était de 3 380 599€. Cela laisse prévoir une recette supplémentaire de 110 000€. Il demande si cette somme sera affichée dans le budget primitif conformément à l'état 12 59 ou à celui du ROB.

Madame le Maire lui répond que c'est la somme du ROB puis figure dans le budget primitif et qu'il y aura sans doute des décisions modificatives dans l'année, notamment pour l'évolution des fluides avec le prix du gaz qui varie mensuellement. Elle informe que des demandes de subventions fonds vert ont été faites.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité des voix avec :

- voix contres (Gérard QUINET et Claudine HERLIN) et
- abstentions (Grégory SPYCHALA, Tiphanie OTLET, Dominique CORREA, Dorothée MARTIN, Dominique DAUCHY) les taux proposés pour 2022 :

III-5) Budget primitif 2023

Monsieur Rachid LAMRI présente le budget primitif

Le budget primitif, désormais en M57, doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte (article 1612-2 du Code général des collectivités territoriales) et avant le 30 avril lors des années de renouvellement des Conseils municipaux.

La Commune vote son budget primitif en tenant compte de la reprise des résultats de l'exercice 2022 après approbation du compte administratif 2022, de l'affectation de ces résultats et de la reprise des restes à réaliser.

Considérant le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget lors du Conseil municipal du 07 février 2023, conformément au Règlement Budgétaire et Financier,

Considérant la présentation faite à la commission finances réunie le 28 mars 2023,

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer favorablement sur l'adoption du budget primitif 2023 établi comme suit :

Fonctionnement : Dépenses : 10 848 852.47 €
 Recettes : 10 848 852.47 €

Investissement : Dépenses : 2 114 891.88 €
 Recettes : 2 114 891.88 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)				
FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	3 324 671,70		3 324 671,70
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	5 206 000,00		5 206 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 016 400,00	0,00	1 016 400,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	349 630,68	0,00	349 630,68
67	Charges spécifiques (9)	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	5 000,00	390 650,00	395 650,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		475 000,00	475 000,00
Dépenses de fonctionnement - Total		0 003 202,47	865 650,00	10 848 852,47
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				10 848 852,47

Monsieur Rachid LAMRI présente les dépenses de fonctionnement et rappelle que la commune est passée en nomenclature M57. Il indique que l'année 2022 n'apparaît pas, ce qui fait que la comparaison est impossible.

Ce qui occasionne l'augmentation de la masse salariale c'est l'augmentation du point d'indice et la revalorisation des catégories C.

Monsieur Rachid LAMRI fait lecture des charges à caractère général et indique que ce sont des charges que la commune subit et qu'il n'y a pas la possibilité de les restreindre.

Madame le Maire indique que les charges à caractère général augmentent de plus de 20%, ce n'est pas rien à absorber.

ÉVOLUTION DU CHAPITRE 011 CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Évolution des charges à caractère général (chapitre 011 BP + DM)						
	2020	2021	2022	2023	Évolution 2022-2023	
Prévisions	2 496 658	2 591 169	2 751 320	3 324 672	573 352 €	20,84%

On notera cette année des variations pour :

- Les fluides : + 525 000 €
- Augmentation des repas et transport – Jeunesse : + 49 000 €

Monsieur Rachid LAMRI présente les dépenses de rénovation

LES DÉPENSES DE RÉNOVATION

Les dépenses de rénovation suivantes ont été budgétées :

- Rénovation des chéneaux des ateliers Serv Techn: 2 500 €
- Remplacement porte chaufferie Complexe Bernard Hinault : 3 000 €
- Travaux de peinture divers classes : 16 000 €
- Remise en état feux tricolores passage Allendé : 7 500 €
- Fresque Terre de Jeux 2024 : 3 700 €

Monsieur Rachid LAMRI présente la masse salariale et indique que c'est une dépense sur laquelle la commune n'a pas de prise, l'État ayant décidé d'augmenter le point d'indice.

LA MASSE SALARIALE

Évolution masse salariale - chap 012

	2020 (BP + DM)	2021 (BP + DM)	2022	2023	Evolution 2022-2023	
BP	4 667 665 €	4 785 430 €	5 085 450 €	5 286 000 €	200 550 €	3,94%

Monsieur Rachid LAMRI indique que les charges financières sont en baisse.

LES CHARGES FINANCIÈRES

	2020	2021	2022	2023
chap 66 au BP	396 779 €	401 356 €	375 947 €	349 631 €* *ICNE compris
Total section	10 948 600 €	9 706 255 €	10 033 748 €	10 848 852 €
%	3,62%	4,14%	3,75%	3,22%

Détail de la prévision budgétaire 2023 :

* Intérêts	360 000 €
* ICNE (intérêts courus non échus)	- 10 369 €
total	349 631 €

Les charges financières représentaient 3,75 % de la section de fonctionnement en 2022, contre 3,22 % cette année.

Monsieur Rachid LAMRI fait lecture des recettes de fonctionnement qui correspondent aux sommes encaissées au titre des impôts et taxes (exemple la TLPE) et les dotations diverses par l'État ainsi que les subventions que la commune va chercher.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (0)	84 715,00		84 715,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et vente d'un des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	303 552,00		303 552,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		12 700,00	12 700,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 521 977,00		4 521 977,00
731	Fiscalité locale	3 649 760,00		3 649 760,00
74	Dotations et participations (0)	858 000,00		858 000,00
75	Autres produits de gestion courante (0)	35 040,00	0,00	35 040,00
76	Produits financiers	48 331,00	0,00	48 331,00
77	Produits exceptionnels (0)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur amortissements et provisions (0)	25 422,00	0,00	25 422,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		9 636 806,00	12 700,00	9 649 506,00
				*
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				1 299 346,47
				*
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				10 848 852,47

Monsieur Rachid LAMRI explique l'évolution des recettes de fonctionnement et indique que l'année 2022 était une bonne année, ce qui explique le report conséquent de l'année 2023.

Évolution des recettes de fonctionnement

	2020	2021	2022	2023
Résultat reporté	430 099 €	812 409 €	1 054 656 €	1 299 346 €
Atténuations de charges	294 940 €	76 094 €	96 700 €	94 715 €
Opérations d'ordre - travaux en régle	33 300 €	39 300 €	27 500 €	12 700 €
Opérations d'ordre - renégociation emprunt	1 475 000 €			0 €
Produits des services, du domaine et ventes diverses	228 033 €	180 500 €	202 500 €	303 552 €
Impôts et taxes	7 911 278 €	7 880 000 €	7 773 977 €	8 171 746 €
Dotations et participations	479 415 €	548 800 €	786 500 €	858 000 €
Autres produits de gestion courante	31 625 €	22 860 €	22 500 €	35 040 €
Produits financiers	48 331 €	48 331 €	48 331 €	48 331 €
Produits exceptionnels	38 805 €	15 000 €	20 000 €	0 €
Reprises / provisions	7 571 €	32 746 €	29 084 €	25 422 €
Total recettes de fonctionnement	10 978 397 €	9 655 040 €	10 061 748 €	10 848 852 €

Il présente la dotation globale de fonctionnement, pour rappel la commune en 2013 était à 721 091 €.

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

	2020	2021	2022	2023
Dotation de solidarité rurale (DSR)	38 611 €	39 746 €	38 000 €	38 000 €
montant annuel de la D G F	38 611 €	39 746 €	38 000 €	38 000 €
perte DGF par rapport à 2013				-723 491 €

Monsieur Rachid LAMRI présente la fiscalité 2023, il indique que pour 2023 la municipalité a fait le choix de ne pas faire peser sur ses administrés une hausse des taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti. Les taux restent inchangés en 2023 par rapport à l'année 2022. Sur les locaux d'habitation l'État prévoit une augmentation de 7.1% et pour les locaux commerciaux de 4%. Il indique que le coefficient correcteur vient imputer la commune en 2023.

FISCALITE 2023

Impositions

	2022				2023			
	base	taux	montant	lissage	base	taux	montant	lissage
taxe d'habitation (rés. secondaires uniquement)	56 433	19,54%	11 027	-	60 440	19,54%	11 810	-
foncier bâti	8 138 908	43,58%	3 546 936	-	8 338 000	43,58%	3 633 700	-
foncier non bâti	73 065	89,81%	65 620	-	78 300	89,81%	70 321	-
TOTAUX			3 623 683				3 716 832	
Contribution coefficient correcteur			- 692 687				- 621 472	
recettes			2 930 896				3 094 360	

Monsieur Rachid LAMRI fait lecture des allocations compensatrices pour les exonérations décidées par l'État et le total des recettes fiscales.

Allocations compensatrices pour les exonérations décidées par l'Etat

	2022	2023
taxe d'habitation		
foncier bâti	340 572	381 782
foncier non bâti	1 764	1 755
TOTAUX	342 336	383 537

TOTAL DES RECETTES FISCALES

	2022	2023
Imposition	2 930 896	3 094 360
Alloc. Compens.	342 336	383 537
TOTAUX	3 273 232	3 477 897
variation		204 665

Il présente les recettes d'investissement ; l'investissement prépare l'avenir il retrace les opérations non courantes ponctuelles de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Madame le Maire indique avoir fait beaucoup de demandes de subventions pour lesquelles la commune n'a pas été notifiée.

RECETTES INVESTISSEMENT 2023	
autofinancement 2023	475 000 €
reports de recettes 2022	164 985 €
Opérations d'ordre	390 650 €
Dotations et fonds divers	175 000 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2022	757 988 €
Subventions	151 269 €
TOTAL	2 114 892

Les reports de recettes 2022 non réalisées :

- ADVB vidéoprotection : 86 864 €
- FIPD vidéoprotection : 22 241 €
- FSIC travaux de réhabilitation du CCAS: 52 599 €
- Subv départementale réhabilitation du CCAS: 3 281€

TOTAL = 164 985€



Il fait lecture des dépenses d'investissement 2023

DÉPENSES INVESTISSEMENT 2023	
déficit 2022 reporté	619 863 €
travaux en régie	12 700 €
capital de la dette	573 000 €
reports des dépenses 2022	303 110 €
propositions nouvelles	606 219 €
TOTAL	2 114 892 €



- Vidéoprotection : 182 047€
- Portail famille : 460 €
- Logiciels, matériels info et téléphoniques : 64 092 €
- Enfouissement des réseaux (Enedis): 33 944 €
- Buts de Hand : 2 561 €
- Parcours équilibre : 15 200 €
- Équipements divers : 4 806 €

TOTAL = 303 110€

- Passage en LED (EP): 300 000 €
- Menuiseries groupe scolaire St Exupéry : 182 000 €
- Parvis Brel/Picasso : 85 680 €
- Création service CNI: 7 300 €
- Visiophone 3 écoles: 8 400 : €
- Travaux en régie : 12 700 €
- Plantations : 7 000 €
- Accueil service jeunesse : 4 000€
- Statue du collègue : 2 800 €
- Enseigne DOJO : 1 200 €
- Matériels pour tous les services : 7 283 €

Madame le Maire indique que les grosses dépenses concernent la vidéoprotection. De plus, comme elle l'avait annoncé la commune met un maximum de budget pour le passage en LED. La commune ne sera pas en capacité de faire la totalité sur l'année, Madame le Maire espère des subventions qui permettront d'abonder cette dépense. Elle indique que le passage en LED coûte approximativement 600 000€, une AP-CP sera faite sur deux exercices.

Il y a également les menuiseries du groupe Saint-Exupéry à changer, beaucoup de portes fenêtres sont à changer du fait de leur âge.

Le parvis des résidences Brel et Picasso aussi a besoin d'être refait et Madame le Maire espère avoir des subventions de la région.

Madame le Maire annonce par ailleurs que la commune va être centre de dispositif de recueil de carte d'identité et des passeports, cela demande un peu d'installation. Elle indique que c'est un nouveau service qui sera rendu à la population, le délai d'attente pour obtenir un titre d'identité sécurisé étant trop long. Si les services sont prêts cela devrait commencer d'ici l'été.

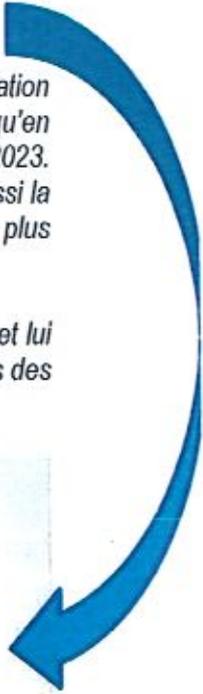
Monsieur Rachid LAMRI indique que l'État ne couvre pas toute la dépense et que des communes refusent de se porter volontaires pour ce service.

Madame le Maire indique qu'il y a l'investissement mais aussi la ressource humaine et c'est un service qui est attendu par la population.

Monsieur Rachid LAMRI indique que la commune propose de recourir à l'AP CP pour l'éclairage public, le montant total estimé est de 665 131€.

Madame le Maire indique que la commune est éligible au fond vert et que les conditions d'affectation restent encore un peu floues. Elle indique que les 300 000€ seront actés pendant la séance et qu'en fonction des rentrées de subventions la commune essaiera d'aller un peu plus vite pour l'année 2023. Elle informe que dans ces totaux de l'éclairage public il n'y a pas que le passage en LED, il y a aussi la rénovation des armoires électriques qui sont vieillissantes. La commune fera en sorte de faire plus économique, plus écologique et plus efficace.

Monsieur Rachid LAMRI indique que le Conseil ne l'avait pas voté, en fin 2022. Madame le Maire et lui ne pensaient pas être en mesure de dégager de l'investissement, étant donné l'explosion des coûts des énergies et à partir du vote de ce soir les investissements pourront être lancés.



Répartition des crédits de paiement à la création de l'AP-CP		
Total	2023	2024
665 131	300 000	365 131

Financement de l'AP-CP prévu	
	Montant HT
Departement	221 700
Fonds Vert	221 700
Autofinancement	221 731
TOTAUX	665 131

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité avec 5 abstentions (Madame Dorothee MARTIN, Monsieur Grégory SPYCHALA, Madame Dominique DAUCHY, Monsieur Gérard QUINET, Madame Claudine HERLIN) et 1 vote contre (Monsieur Dominique CORREA).

IV) Enfance / Jeunesse

IV-1) Adhésion à la solution de signature électronique avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) – Convention d'Objectifs et de Financement (COF) d'action sociale

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que la Caisse d'Allocation Familiale du Nord (C.A.F.) déploiera, à compter de mai 2023, une solution de signature électronique afin de rendre plus aisé le suivi des conventions d'objectifs et de financement, qui concernent l'ensemble des financements d'Action sociale tels que les prestations de service :

- Établissement d'Accueil de Jeunes Enfants (E.A.J.E.) ;
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) Périscolaire ;
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) Extrascolaire ;

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) Accueil adolescent ;
- Réseau Petite Enfance (R.P.E.) ;
- Lieu d'Accueil de Loisirs de Proximité (L.A.L.P.) ;
- Pilotage du projet de territoire ;
- Bonus Territoire Contrat territorial global (Ctg)

Et les subventions :

- Fonds « Publics & Territoires » (F.P.T.)

CONSIDÉRANT que la C.A.F. s'engage à accepter l'ensemble des conventions d'objectifs et de financement intégrées au périmètre de la solution de signature électronique et offre au gestionnaire un environnement dématérialisé sécurisé simplifiant le suivi administratif des partenariats engagés.

CONSIDÉRANT que la commune de Petite-Forêt prend acte du caractère juridiquement opposable des actes signés sous seing privé par voie dématérialisée et s'engage à garantir la sécurité et la juste délégation d'accès aux adresses de messagerie électronique ayant vocation à se voir utilisées dans le cadre de la solution de signature électronique

CONSIDÉRANT que la commune de Petite-Forêt déléguera, sous sa seule et entière responsabilité, les accès aux messageries électroniques et transférera les messages autorisant la signature à distance des conventions d'objectifs et de financement.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire, à signer l'adhésion de la commune de Petite-Forêt à la solution de signature électronique avec la C.A.F. des C.O.F. d'action sociale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

IV-2) Convention avec l'association sportive handisport du Hainaut Valenciennes

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs Sans Hébergement (A.C.M.S.H.), le Service Enfance-Jeunesse organisera une animation « handisportive » le vendredi 25 août 2023 pour 36 enfants de 6 à 11 ans avec « l'association sportive handisport du Hainaut Valenciennes ».

CONSIDÉRANT que « l'association sportive handisport du Hainaut Valenciennes » met à disposition des enfants le matériel et les installations nécessaires au bon déroulement des ateliers suivants :

- Le basket fauteuil ;
- Le torball.

CONSIDÉRANT que la mise à disposition du matériel et la prestation feront l'objet d'une participation financière de la commune à hauteur de 70 € la demi-journée et de 100 € la journée.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec « l'association sportive handisport du Hainaut Valenciennes ».

Monsieur Grégory SPYCHALA demande ce qu'est le torball.

Madame le Maire lui répond que c'est un jeu de ballon pour les déficients visuels, un ballon sonore.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

V) Service Sports / Vie associative

V-1) Attribution d'une dénomination au bâtiment public « Dojo »

L'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local, dont la dénomination des voies, places et bâtiments publics.

Le DOJO est un lieu d'accueil associatif sportif, situé à proximité du complexe sportif Bernard Hinault. Celui-ci a été construit en 2003 et aucun nom ne lui a été attribué.

Monsieur Ali FARHI, décédé le 8 janvier 2023, a été, durant 35 années, investi dans la politique sportive de la ville. Il fut à l'origine de la création de ce Dojo, projet qui lui tenait à cœur.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'honorer sa mémoire pour tout ce qu'il a entrepris pour la ville et ses habitants en attribuant au DOJO le nom de « DOJO Ali FARHI »

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'acter que le DOJO sera désormais dénommé «DOJO Ali FARHI »

Monsieur Gérard GAILLARD explique qu'à l'époque, un dojo devait être construit, c'était un projet porté par l'agglomération Valenciennes Métropole. Monsieur Marc BURY et Monsieur Ali FARHI se sont positionnés pour accueillir ce dojo d'intérêt communautaire mais la commune n'a pas été choisie. Un dojo a tout de même vu le jour à Petite-Forêt même si celui-ci ne peut accueillir de compétitions mais uniquement des entraînements.

Madame le Maire le remercie pour ces précisions. Elle précise qu'il y aura une cérémonie en cette occasion.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité

PROJETS DE MOTION

OBJET : SOUTIEN À L'ORGANISATION D'UN RÉFÉRENDUM D'INITIATIVE PARTAGÉE SUR NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE – MOTION PORTÉE PAR LA LISTE « PETITE-FORÊT ENCORE, PETITE-FORÊT TOUJOURS »

Depuis de longues semaines, une crise sociale est ouverte dans le pays. La mobilisation est puissante et continue. Le front syndical est uni. Une très large majorité de Françaises et de Français refuse le projet de gouvernement de report de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans.

Le gouvernement a fait le choix de ne pas soumettre au vote de l'Assemblée nationale le projet de loi issu des travaux de la commission mixte paritaire. Il a préféré engager sa responsabilité sur le fondement de l'article 49-3 de notre Constitution.

Immédiatement dans le pays, des rassemblements spontanés ont eu lieu pour dénoncer la pratique gouvernementale et pour enjoindre la représentation nationale à censurer le gouvernement.

Une motion de censure portée par le groupe LIOT (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires) a réuni 278 voix POUR et n'a pas été adoptée par le parlement à 9 voix près.

Dès le 20 mars, jour de l'adoption officielle de la réforme après le rejet des motions de censure, plus de 250 députés et sénateurs de gauche ont soumis une proposition de loi au Conseil constitutionnel, visant à « *affirmer que l'âge légal de départ à la retraite ne peut être fixé au-delà de 62 ans* ».

Le conseil constitutionnel a un mois pour se prononcer sur la recevabilité du projet de loi.

Si le texte est jugé recevable par le Conseil constitutionnel, il doit ensuite recevoir l'approbation de 4,88 millions de signatures – soit le dixième du nombre d'électeurs inscrits sur les listes électorales.

Il est de la responsabilité collective de sortir de la crise démocratique et sociale que traverse notre pays.

Considérant qu'en revenir au peuple serait la seule voie possible d'apaisement, je vous propose que le Conseil municipal soutienne la procédure de référendum d'initiative partagée prévue à l'article 11 de la constitution engagée par les parlementaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix d'adopter ce vœu.

Madame le Maire informe avoir reçu un amendement déposé par le groupe Petite-Forêt Ensemble Autrement et fait une remarque de forme à Monsieur Gérard QUINET. Elle lui indique qu'un amendement concerne une modification de délibération à l'ordre du jour, les Grangettes ne sont pas à l'ordre du jour. Elle lui propose donc de la transformer en motion.

Monsieur Gérard QUINET lui indique que lors du dernier Conseil municipal, elle lui avait dit de la prévenir avant et que son amendement portait bien sur le sujet des Grangettes.

Monsieur Gérard QUINET demande à Madame le Maire d'apporter des explications aux membres du Conseil municipal concernant les Grangettes.

Madame le Maire lui demande de lire la motion et ensuite elle donnera des explications.

Monsieur Gérard QUINET fait lecture de son amendement.

Petite-Forêt ensemble autrement

Amendement déposé lors du Conseil municipal du 4 avril 2023 concernant la gestion du centre des Grangettes

« Madame le Maire nous réitérons notre demande du lundi 27 février 2023 pour qu'un vote à main levée soit pris au Conseil municipal de ce jour pour décider que la ville prenne en charge le remboursement des 21 personnes habitants Petite-Forêt qui devaient partir à Noël avec le Syndicat des Grangettes.

A la ville ensuite d'intervenir pour se faire rembourser de cette dépense 10 900€ auprès du Syndicat.

Ce n'est pas aux habitants de notre ville de servir d'otages parce que le Conseil municipal de Petite-Forêt a décidé de quitter le Syndicat Intercommunal.

Madame le Maire vous nous avez dit le 27 février 2023 que dans 2 semaines les habitants auraient leurs remboursements, ils n'ont rien reçus.

Connaissant les difficultés financières de ce syndicat, les habitants qui devaient partir ne récupéreront jamais leur 520€ qu'ils ont versé ».

Monsieur Gérard QUINET propose que le Conseil municipal verse une subvention exceptionnelle de 10 900 € au Comité des fêtes et que celui-ci rembourse les 21 personnes. Il indique que c'est une solution plus simple car le syndicat n'a plus d'argent.

Madame le Maire informe que la commune ne passera pas par le Comité des fêtes car cet argent est sur le compte des Grangettes. Elle indique être d'accord avec Monsieur QUINET, qu'il est scandaleux que des administrés servent de trésorerie au syndicat. Elle informe que la commune est intervenue dès le début, Madame LEONET en tête est intervenue auprès du Syndicat. Elle explique que la Trésorerie lui a indiqué que l'argent avait été bloqué pour payer les salaires des employés, information qu'elle n'avait pas lors du dernier Conseil municipal.

Madame le Maire informe ne pas vouloir prendre en charge cette somme mais qu'elle souhaite que le syndicat restitue l'argent. Elle propose de faire cette motion, une motion au nom du Conseil municipal avec les modifications suivantes « La commune s'engage à procéder au remboursement des habitants dans le cas où les démarches actuellement entreprises par la commune auprès du syndicat n'aboutiraient pas ». Elle indique que ces démarches sont en cours.

Elle ajoute qu'un certain nombre d'habitants étaient présents lors du comité syndical et que le président du syndicat s'est engagé à faire le nécessaire auprès du trésor public.

Madame le Maire distribue le document transformé en motion.

Motion déposée lors du Conseil municipal du 4 avril 2023 concernant la gestion du Centre des Grangettes

Madame le Maire nous réitérons notre demande du lundi 27 février 2023 pour qu'un vote à main levée soit pris au Conseil municipal de ce jour pour décider que la ville **fasse l'avance du remboursement** des 21 personnes habitants Petite-Forêt qui devaient partir à Noël avec le Syndicat des Grangettes.

La commune s'engage à procéder au remboursement des habitants dans le cas où les démarches actuellement entreprises par la commune auprès du syndicat n'aboutiraient pas.

À la ville ensuite d'intervenir pour se faire rembourser de cette dépense 10 900€ auprès du Syndicat

Ce n'est pas aux habitants de notre ville de servir **d'avance de trésorerie au syndicat défaillant.**

Madame le Maire vous nous avez dit le 27 février 2023 que dans 2 semaines les habitants auraient leurs remboursements, ils n'ont rien reçus.

Connaissant les difficultés financières de ce syndicat, les habitants qui devaient partir ne récupéreront jamais leur 520€ qu'ils ont versé.

Monsieur Gérard QUINET indique qu'il est d'accord et espère que les membres du Conseil municipal le seront aussi et demande à Madame le Maire le délai de remboursement des personnes et indique que Marly et Aspres ne payent plus leur cotisation.

Madame le Maire lui répond que la commune fera l'avance. Le comité syndical a eu lieu ce vendredi, elle n'a pas encore eu le rapport. Elle aimerait donner un délai mais cela est impossible

Monsieur Grégory SPYCHALA demande si cela est sûr « connaissant les difficultés financières de ce syndicat » et demande s'il est vraiment en difficultés financières.

Madame le Maire lui répond que dans la mesure où il y a des cotisations qui ne rentrent pas, oui il l'est.

Madame Christine LEONET indique qu'ils viennent de faire leur ROB, le budget est équilibré mais en trésorerie il n'est pas bon car il manque les participations de plusieurs communes, ce qui engendre ces difficultés financières.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des voix d'adopter cette motion.

Prochain Conseil municipal le 9 mai 2023

La séance est levée à 20h00

Le Maire,

Sandrine GOMBERT

La Secrétaire,

Christine LEONET

Pièces annexes

Tableau des effectifs

Compte de gestion 2022

Compte administratif 2022

Budget primitif 2023

Convention d'Objectifs et de Financement (COF) d'action sociale

Convention avec l'association sportive handisport du Hainaut Valenciennes

ETAT DU PERSONNEL AU 1/6/2023 - TITULAIRES ET NON TITULAIRES (Permaments)

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		Au 1/01/23	Au 1/6/23	Au 1/01/23	Au 1/6/23
SECTEUR ADMINISTRATIF					
attaché principal	A	1	1	1	1
attaché	A	4	4	4	3
rédacteur principal 1ère classe	B	5	5	3	3
rédacteur principal 2ème classe	B	2	2	0	0
rédacteur	B	1	1	0	1
adjoint administratif principal 1ère classe	C	3	3	3	3
adjoint administratif principal 2ème classe	C	14	15	11	12
adjoint administratif	C	13	13	3	4
TOTAL		43	44	25	27
SECTEUR TECHNIQUE					
technicien principal de 1ère classe	B	1	1	1	1
technicien principal de 2ème classe	B	1	1	0	0
technicien	B	2	2	2	1
agent de maîtrise principal	C	4	4	3	3
agent de maîtrise	C	4	4	1	1
adjoint technique principal de 1ère classe	C	10	10	7	6
adjoint technique principal de 2ème classe	C	20	20	17	17
adjoint technique	C	31	31	16	16
TOTAL		73	73	47	45
SECTEUR SPORTIF					
conseiller des APS	A	1	1	1	1
TOTAL		1	1	1	1
SECTEUR CULTUREL					
assistant d'enseignement artistique principal 1ère classe	B	4	4	2	2
assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe	B	1	1	1	1
TOTAL		5	5	3	3
SECTEUR ANIMATION					
animateur principal de 1ère classe	B	2	2	2	2
animateur principal de 2ème classe	B	1	1	0	0
animateur	B	3	3	4	3
adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	1	1	1
adjoint d'animation principal 2ème classe	C	6	6	6	6
adjoint d'animation	C	14	14	8	8
TOTAL		26	26	20	19
SECTEUR SOCIAL /MEDICO SOCIAL					
infirmière classe normale	A	2	2	1	1
Educateur de Jeunes Enfants	A	0	1	0	1
agent spé des écoles maternelles principal 1ère classe	C	2	2	2	2
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	2	2	2	2
TOTAL		6	7	5	6
POLICE MUNICIPALE					
brigadier chef principal	C	3	3	1	1
gardien - brigadier	C	1	2	1	2
TOTAL		4	5	2	3
TOTAL GENERAL		158	161	103	104

Résultats budgétaires de l'exercice

41200 - COMMUNE PETITE-FORET -

Exercice 2022

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	2 391 917,00	10 313 992,17	12 705 909,17
Titres de recette émis (b)	1 422 934,54	10 018 815,10	11 441 750,64
Réductions de titres (c)		65 971,89	65 971,89
Recettes nettes (d = b - c)	1 422 934,54	9 952 844,21	11 375 778,75
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 391 917,00	10 313 992,17	12 705 909,17
Mandats émis (f)	1 493 375,81	9 486 313,59	10 979 689,40
Annulations de mandats (g)		536 148,13	536 148,13
Depenses nettes (h = f - g)	1 493 375,81	8 950 165,46	10 443 541,27
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	70 441,27	1 002 678,75	932 237,48
(h - d) Déficit			

REPUBLIQUE FRANÇAISE

- PETITE FORET (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590459000019

POSTE COMPTABLE : PERCEPTION-SGC VALS

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : VILLE PETITE FORET (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libéré du budget annexe.

Code INSEE	PETITE FORET VILLE PETITE FORET	CA 2022
------------	------------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	4930
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	6
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Valenciennes Métropole	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
8675001	8675001	0,0	974,00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1700.29	843,00
2	Produit des impositions directes/population	640.66	457,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1985.44	1 040,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	176.06	320,00
5	Encours de dette/population	1660.81	717,00
6	DGF/population	8.39	149,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.58	0,54
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.98	0,89
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.09	0,31
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.85	0,69

⋮ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 6211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mêlés associant exclusivement des communes et/ou des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 6211-15 et R. 6711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	8 950 165,46	G	9 952 844,21
	Section d'investissement	B	1 493 375,81	H	1 422 934,54

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	1 054 655,60 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	549 421,55 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	10 992 962,82	= G+H+I+J	12 430 434,35
---	-----------	---------------	-----------	---------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	303 110,06	L	164 985,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	303 110,06	= K+L	164 985,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	8 950 165,46	= G+I+K	11 007 499,81
	Section d'investissement	= B+D+F	2 345 907,42	= H+J+L	1 587 919,54
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	11 296 072,88	= G+H+I+J+K+L	12 595 419,35

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	K
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	303 110,06
010	Stocks (4)	0,00	L
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	164 985,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	164 985,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	460,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00

PETITE FORET - VILLE PETITE FORET - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	268 706,50	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
132	Opération d'équipement n° 132	33 943,56	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 751 310,07	1 044 407,69	419 520,66	0,00	487 382,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 105 450,00	4 916 607,27	102 990,35	0,00	85 852,38
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	944 775,00	912 258,17	0,00	0,00	32 516,83
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 801 544,07	7 673 273,13	522 520,01	0,00	605 751,73
66	Charges financières	375 946,74	375 250,81	0,00	0,00	695,93
67	Charges exceptionnelles	6 500,00	977,69	0,00	0,00	5 522,41
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	4 000,00	4 000,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		9 187 991,01	8 053 501,53	522 520,01	0,00	611 970,07
023	Virement à la section d'investissement (2)	751 842,00				-11 512,63
042	Opéral* ordre transfert entre sections (2)	- 329 631,39	374 143,92			0,00
043	Opéral* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 081 473,39	374 143,92			707 329,47
TOTAL		10 269 465,00	8 427 645,45	522 520,01	0,00	1 319 299,54
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	125 700,00	189 612,78	0,00	0,00	-63 912,78
70	Produits services, domaine et ventes div	202 500,40	343 181,55	0,00	0,00	-140 681,15
73	Impôts et taxes	7 838 630,00	8 189 240,75	3 775,00	0,00	-354 385,75
74	Dotations et participations	900 584,00	1 039 854,74	0,00	0,00	-139 280,74
75	Autres produits de gestion courante	22 500,00	33 212,45	0,00	0,00	-10 712,45
Total des recettes de gestion courante		9 089 894,40	9 795 102,27	3 775,00	0,00	-708 982,87
76	Produits financiers	48 331,00	48 331,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	60 385,24	0,00	0,00	-30 385,24
78	Régularisations provisions semi-budgétaires (1)	29 084,00	29 084,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		9 187 309,40	9 922 902,51	3 775,00	0,00	-739 368,11
042	Opéral* ordre transfert entre sections (2)	27 500,00	26 166,70			1 333,30
043	Opéral* ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		27 500,00	26 166,70			1 333,30
TOTAL		9 214 809,40	9 949 069,21	3 775,00	0,00	-738 034,81
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 1 054 655,60				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	25 088,40	24 628,40	460,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	798 357,05	489 208,58	268 706,50	40 443,99
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	366 132,00	327 957,95	33 943,58	4 230,49
	Total des dépenses d'équipement	1 189 577,45	841 782,91	303 110,06	44 674,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	85 320,00	85 327,97	0,00	0,03
13	Subventions d'investissement	7 690,00	7 680,25	0,00	1,75
16	Emprunts et dettes assimilées	550 000,00	549 899,98	0,00	0,02
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	623 018,00	623 016,20	0,00	1,80
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 812 595,45	1 464 809,11	303 110,06	44 676,28
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	27 500,00	26 166,70		1 333,30
041	Opérations patrimoniales (1)	2 400,00	2 400,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	29 900,00	28 566,70		1 333,30
	TOTAL	1 842 495,45	1 493 375,81	303 110,06	46 009,58
	Pour information				
D 001	Soldo d'exécution négatif reporté de N-1	(2) 549 421,55			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	582 711,20	324 412,11	164 985,00	93 314,09
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	582 711,20	324 412,11	164 985,00	93 314,09
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	119 053,00	115 889,10	0,00	3 353,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	606 279,41	606 279,41	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	725 332,41	721 978,51	0,00	3 353,90
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 308 043,61	1 046 390,62	164 985,00	96 667,99
021	Virement de la sect* de fonctionnement (1)	761 842,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (1)	329 631,39	374 143,92		-41 512,53
041	Opérations patrimoniales (1)	2 400,00	2 400,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 093 873,39	376 543,92		707 329,47
	TOTAL	2 391 917,00	1 422 934,54	164 985,00	803 997,46

PETITE FORET - VILLE PETITE FORET - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information	(2) 0,00			
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (colmatage, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 263 937,35		2 263 937,35
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 019 597,62		5 019 597,62
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	912 258,17		912 258,17
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	375 250,81	0,00	375 250,81
67	Charges exceptionnelles	877,59	44 527,17	45 504,76
68	Dot. aux amortissements et provisions	4 000,00	329 616,75	333 616,75
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		8 576 021,54	374 143,92	8 950 165,46
Pour information				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	65 327,97	0,00	65 327,97
13	Subventions d'investissement	7 688,25	0,00	7 688,25
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	549 999,98	0,00	549 999,98
18	Compte de liaison : affectat* (BA,règle)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	327 957,95		327 957,95
19	Neutral. et régul. d'opérations (5)		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	24 628,40	0,00	24 628,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	489 206,56	28 566,70	517 773,26
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)	0,00	0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 464 009,11	28 566,70	1 493 375,81
Pour information				
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				549 421,55

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitre « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	189 612,78		189 612,78
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	343 181,55		343 181,55
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		26 166,70	26 166,70
73	Impôts et taxes	8 193 015,75		8 193 015,75
74	Dotations et participations	1 039 854,74		1 039 854,74
75	Autres produits de gestion courante	33 212,45	0,00	33 212,45
76	Produits financiers	48 331,00	0,00	48 331,00
77	Produits exceptionnels	50 385,24	0,00	50 385,24
78	Reprise sur amortissements et provisions	29 084,00	0,00	29 084,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement – Total	9 926 677,51	26 166,70	9 952 844,21
	Pour information			1 054 655,60
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	115 699,10	0,00	115 699,10
1060	Excédents de fonctionnement capitalisés	606 279,41		606 279,41
13	Subventions d'investissement	324 412,11	0,00	324 412,11
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutr. et régul. d'opérations		1 000,00	1 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	2 400,00	2 400,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	43 527,17	43 527,17
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		238 966,75	238 966,75
29	Prov. pour dépréciat* immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		90 650,00	90 650,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	1 046 390,62	376 543,92	1 422 934,54
	Pour information			0,00
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (DP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 751 319,87	1 844 407,69	419 529,66	0,00	487 382,52
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	128 350,00	122 261,39	15 692,01	0,00	-11 604,20
60611	Eau et assainissement	34 640,00	41 146,61	0,00	0,00	-6 506,61
60612	Energie - Electricité	413 990,00	220 139,96	41 000,00	0,00	152 850,04
60613	Chauffage urbain	100 600,00	68 169,10	39 500,00	0,00	-7 069,10
60622	Carburants	30 200,00	32 850,24	0,00	0,00	-2 650,24
60623	Alimentation	19 700,00	9 352,25	6 051,73	0,00	4 296,02
60628	Autres fournitures non stockées	195 402,80	147 840,12	11 269,46	0,00	36 293,22
60631	Fournitures d'entretien	27 000,00	28 775,97	57,31	0,00	166,72
60632	Fournitures de petit équipement	78 031,88	56 191,62	7 335,77	0,00	14 504,49
60633	Fournitures de voirie	16 650,00	16 342,60	630,17	0,00	877,23
60636	Vêtements de travail	19 000,00	18 746,83	0,00	0,00	253,17
6064	Fournitures administratives	15 034,73	14 408,34	410,56	0,00	215,83
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	7 200,00	3 061,66	3 685,46	0,00	452,68
6067	Fournitures scolaires	29 112,00	24 269,61	419,88	0,00	4 422,53
6068	Autres matières et fournitures	7 000,00	4 457,92	0,00	0,00	2 542,08
611	Contrats de prestations de services	430 890,09	222 589,99	101 294,62	0,00	107 005,48
6132	Locations immobilières	3 000,00	590,83	2 000,00	0,00	409,17
6135	Locations mobilières	34 598,12	24 065,73	6 621,80	0,00	3 910,59
614	Charges locatives et de copropriété	6 000,00	1 172,06	0,00	0,00	4 827,94
61521	Entretien terrains	16 000,00	8 806,60	0,00	0,00	7 193,40
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	85 842,00	72 625,96	8 952,31	0,00	14 263,73
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	188,00	0,00	0,00	-188,00
615231	Entretien, réparations voiries	90 664,25	49 959,12	34 223,41	0,00	6 471,72
615232	Entretien, réparations réseaux	144 200,00	84 564,81	28 263,56	0,00	31 371,63
61551	Entretien matériel roulant	12 000,00	8 808,28	1 631,11	0,00	1 560,61
61558	Entretien autres biens mobiliers	31 170,00	16 877,66	5 589,79	0,00	8 702,65
6166	Maintenance	81 840,00	46 570,15	16 562,23	0,00	18 807,62
6161	Multirisques	31 000,00	32 795,71	0,00	0,00	-1 795,71
6168	Autres primes d'assurance	195 264,00	185 746,68	0,00	0,00	9 517,42
6182	Documentation générale et technique	6 700,00	3 916,00	743,10	0,00	2 040,90
6184	Versements à des organismes de formation	10 200,00	882,01	6 634,01	0,00	10 683,98
6226	Honoraires	16 340,00	3 910,21	9 715,06	0,00	2 714,73
6227	Frais d'actes et de contentieux	13 000,00	720,00	800,00	0,00	11 480,00
6231	Annonces et insertions	21 000,00	17 512,95	2 430,00	0,00	1 057,05
6232	Fêtes et cérémonies	182 460,00	131 059,71	31 284,40	0,00	20 115,89
6236	Catalogues et imprimés	8 000,00	7 638,81	0,00	0,00	361,19
6238	Divers	2 600,00	200,00	0,00	0,00	2 400,00
6247	Transports colloclifs	51 330,00	33 198,77	17 786,17	0,00	335,06
6248	Divers	0,00	-396,00	0,00	0,00	396,00
6251	Voyages et déplacements	4 150,00	560,89	0,00	0,00	3 589,11
6257	Réceptions	21 700,00	13 440,89	872,12	0,00	7 386,99
6261	Frais d'affranchissement	16 640,00	10 980,84	5 670,72	0,00	-991,56
6262	Frais de télécommunications	45 210,00	25 455,06	0,00	0,00	19 754,14
627	Services bancaires et assimilés	400,00	804,13	0,00	0,00	-404,13
6281	Concours divers (coûts)	12 800,00	12 567,70	0,00	0,00	232,30
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	16 400,00	8 396,72	9 284,84	0,00	-1 281,56
6288	Autres services extérieurs	4 100,00	676,00	0,00	0,00	3 424,00
63512	Taxes foncières	8 000,00	6 455,00	0,00	0,00	1 545,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 300,00	491,52	0,00	0,00	808,48
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 510,00	6 571,98	3 097,28	0,00	840,74
012	Charges de personnel, frais assimilés	5 105 450,00	4 916 607,27	102 990,35	0,00	85 852,38
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	4 000,00	3 612,00	0,00	0,00	388,00
6218	Autre personnel extérieur	56 625,00	-81 122,65	102 830,35	0,00	34 917,30
6331	Versément mobilité	53 500,00	55 347,16	0,00	0,00	-1 847,16
6332	Coûts versés au F.N.A.L.	16 000,00	13 784,16	0,00	0,00	1 215,84
6336	Coûts CNFPT et CDGFPT	48 500,00	53 940,00	0,00	0,00	-5 440,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 364 600,00	2 147 399,82	0,00	0,00	217 200,18
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	95 000,00	83 698,47	0,00	0,00	11 301,53
64114	Personnel titulaire indemnité inflat°	7 500,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	392 525,00	394 569,42	0,00	0,00	-2 044,42
64131	Rémunérations non tit.	575 000,00	679 150,85	0,00	0,00	-104 150,85
64134	Personnel non tit. - indemnité inflat°	3 900,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	100 000,00	113 426,62	0,00	0,00	-13 426,62
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	688,10	0,00	0,00	-688,10
64171	Apprentis - rémunérations	35 000,00	33 572,50	0,00	0,00	1 427,50
64172	Apprentis indemnité inflation	300,00	300,00	0,00	0,00	0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6451	Collaborations à l'U.R.S.S.A.F.	510 000,00	550 729,62	0,00	0,00	-40 729,62
6453	Collaborations aux caisses de retraites	688 000,00	702 463,76	0,00	0,00	-14 463,76
6454	Collaborations aux A.S.S.E.D.I.C.	27 000,00	32 084,40	0,00	0,00	-5 084,40
6458	Collab. aux autres organismes sociaux	30 000,00	28 138,00	0,00	0,00	1 862,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 000,00	152,00	160,00	0,00	8 688,00
6478	Autres charges sociales diverses	90 000,00	83 293,04	0,00	0,00	-3 293,04
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	944 775,00	912 258,17	0,00	0,00	32 516,83
6531	Indemnités	108 000,00	109 394,77	0,00	0,00	-1 394,77
6532	Frais de mission	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
6533	Collaborations de retraite	4 955,00	4 593,29	0,00	0,00	361,71
6534	Collab. de sécurité sociale - part patron	8 520,00	8 591,34	0,00	0,00	-71,34
6535	Formation	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
65541	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	160 000,00	145 704,02	0,00	0,00	14 295,98
657382	Subv. fonct. CCAS	540 000,00	540 000,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associa ^t , personnes privées	115 500,00	103 972,94	0,00	0,00	11 527,06
65888	Autres	0,00	1,81	0,00	0,00	-1,81
658	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		8 801 544,87	7 673 273,13	522 520,01	0,00	605 751,73
66	Charges financières (b)	375 946,74	375 250,81	0,00	0,00	695,93
66111	Intérêts réglés à l'échéance	386 000,00	385 304,07	0,00	0,00	695,93
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-10 053,26	-10 053,26	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	6 500,00	977,59	0,00	0,00	5 522,41
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	2 000,00	186,77	0,00	0,00	1 813,23
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 500,00	21,22	0,00	0,00	1 478,78
676	Autres charges exceptionnelles	3 000,00	769,60	0,00	0,00	2 230,40
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		9 187 991,61	8 053 501,53	522 520,01	0,00	611 970,07
023	Virement à la section d'investissement	751 842,00	0,00			751 842,00
042	Opérat ⁿ ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	329 631,39	374 143,92			-44 512,53
676	Valeurs comptables immobilisations cédées	0,00	43 527,17			-43 527,17
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	1 000,00			-1 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	238 881,39	238 886,75			14,64
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	90 650,00	90 650,00			0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 081 473,39	374 143,92			707 329,47
043	Opérat ⁿ ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 081 473,39	374 143,92			707 329,47
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		10 269 465,00	8 427 645,45	522 520,01	0,00	1 319 299,54
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	128 744,09
Montant des ICNE de l'exercice N-1	138 797,35
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-10 053,26

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent élargi.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	125 700,00	189 612,78	0,00	0,00	-63 912,78
6419	Remboursements rémunérations personnel	114 000,00	177 912,78	0,00	0,00	-63 912,78
6459	Rembours charges SS et prévoyance	11 700,00	11 700,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	202 600,40	343 181,55	0,00	0,00	-140 581,15
70311	Concessions climériques (produit net)	6 000,00	5 713,25	0,00	0,00	286,75
70323	Redev. occupat* domaine public communal	18 000,00	23 574,61	0,00	0,00	-5 574,61
7062	Redevances services à caractère culturel	8 000,00	17 976,88	0,00	0,00	-9 976,88
70631	Redevances services à caractère sportif	5 000,00	10 149,27	0,00	0,00	-5 149,27
7067	Redev. services périscolaires et enseign	155 000,00	209 966,78	0,00	0,00	-54 966,78
7083	Locations diverses (autres qu'immuables)	10 500,40	18 188,12	0,00	0,00	-7 687,72
70875	Romb. frals par les communes du GFP	0,00	57 612,74	0,00	0,00	-57 612,74
73	Impôts et taxes	7 838 630,00	8 189 240,75	3 775,00	0,00	-354 385,75
73111	Impôts directs locaux	2 863 308,00	3 071 781,00	0,00	0,00	-208 473,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	72 678,00	0,00	0,00	-72 678,00
73211	Attribution de compensation	4 428 000,00	4 428 231,00	0,00	0,00	-231,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	40 000,00	41 503,00	3 775,00	0,00	-5 278,00
73221	FNGIR	13 977,00	14 019,00	0,00	0,00	-42,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	90 000,00	97 920,00	0,00	0,00	-7 920,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	13 345,00	13 345,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	100 000,00	104 112,22	0,00	0,00	-4 112,22
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	190 000,00	215 002,10	0,00	0,00	-25 002,10
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	100 000,00	130 649,43	0,00	0,00	-30 649,43
74	Dotations et participations	900 564,00	1 039 854,74	0,00	0,00	-139 290,74
74121	Dotation de solidarité rurale	41 354,00	41 354,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	82 200,00	82 273,85	0,00	0,00	-73,85
74718	Autres participations Etat	29 500,00	50 506,08	0,00	0,00	-21 006,08
7472	Participat* Régions	9 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat* Autres organismes	300 000,00	398 474,81	0,00	0,00	-10 474,81
74834	Etat - Compens. exonérat* taxes foncière	358 510,00	358 504,00	0,00	0,00	6,00
74835	Etat - Compens. exonérat* taxe habitat*	0,00	99 742,00	0,00	0,00	-99 742,00
75	Autres produits de gestion courante	22 500,00	33 212,45	0,00	0,00	-10 712,45
752	Revenus des immeubles	21 000,00	33 211,21	0,00	0,00	-12 211,21
7588	Autres produits div. de gestion courante	1 500,00	1,24	0,00	0,00	1 498,76
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		9 089 894,40	9 795 102,27	3 775,00	0,00	-708 982,87
76	Produits financiers (b)	48 331,00	48 331,00	0,00	0,00	0,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital	48 331,00	48 331,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	20 000,00	50 385,24	0,00	0,00	-30 385,24
7718	Autres produits except. opérat* gestion	0,00	2 272,00	0,00	0,00	-2 272,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	10 000,00	248,89	0,00	0,00	9 751,11
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	44 527,17	0,00	0,00	-44 527,17
7788	Produits exceptionnels divers	10 000,00	3 337,18	0,00	0,00	6 662,82
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	29 084,00	29 084,00	0,00	0,00	0,00
7885	Rep. prov. risques et charges financiers	29 084,00	29 084,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		9 187 309,40	9 922 902,51	3 775,00	0,00	-739 360,11
042	Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	27 500,00	26 166,70			1 333,30
722	Immobilisations corporelles	27 500,00	26 166,70			1 333,30
043	Opérat* ordre Intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		27 500,00	26 166,70			1 333,30
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		9 214 809,40	9 949 069,21	3 775,00	0,00	-738 034,81
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		1 054 855,80				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	25 088,40	24 628,40	460,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	25 088,40	24 628,40	460,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	788 357,05	489 206,56	268 708,50	40 443,99
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	4 788,00	0,00	-4 788,00
2128	Autres agencements et aménagements	19 325,00	19 072,77	191,40	6 060,83
21311	Hôtel de ville	3 900,00	4 488,00	0,00	-588,00
21316	Equipements du cimetière	4 600,00	0,00	0,00	4 600,00
21318	Autres bâtiments publics	143 360,40	146 420,88	0,00	-3 060,48
2135	Installations générales, agencements	25 812,08	18 139,08	0,00	7 773,90
2152	Installations de voirie	0,00	3 880,66	0,00	-3 880,66
21534	Réseaux d'électrification	0,00	1 331,28	0,00	-1 331,28
2182	Matériel de transport	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	107 200,88	45 936,28	62 855,09	-1 590,49
2184	Mobilier	10 039,00	4 343,14	1 095,11	4 600,75
2188	Autres immobilisations corporelles	454 018,79	216 808,47	204 584,90	32 647,42
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
118	Opération d'équipement n° 118 (2)	10 872,00	10 872,00	0,00	0,00
132	Opération d'équipement n° 132 (2)	355 260,00	317 085,95	33 943,55	4 230,49
	Total des dépenses d'équipement	1 189 577,45	841 792,91	303 110,06	44 874,48
10	Dotations, fonds divers et réserves	65 328,00	65 327,97	0,00	0,03
10223	TLE	65 328,00	65 327,97	0,00	0,03
13	Subventions d'investissement	7 690,00	7 688,25	0,00	1,75
1332	Amendes de police transférables	7 690,00	7 688,25	0,00	1,75
16	Emprunts et dettes assimilées	550 000,00	549 999,98	0,00	0,02
1641	Emprunts en euros	550 000,00	549 999,98	0,00	0,02
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	623 018,00	623 016,20	0,00	1,80
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	1 812 595,45	1 484 809,11	303 110,06	44 676,28
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	27 500,00	26 166,70		1 333,30
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	27 500,00	26 166,70		1 333,30
21312	Bâtiments scolaires	13 500,00	14 650,27		-1 150,27
21318	Autres bâtiments publics	14 000,00	11 516,43		2 483,67
041	Opérations patrimoniales (7)	2 400,00	2 400,00		0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 400,00	2 400,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	29 900,00	28 566,70		1 333,30
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	1 842 495,45	1 493 375,81	303 110,06	46 009,58
	Pour information	549 421,55			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040-RF 042.

(5) Les comptes 16, 28, 39, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041- RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (DP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	582 711,20	324 412,11	164 985,00	93 314,09
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	145 903,20	123 692,51	22 241,00	29,69
1323	Subv. non transf. Départements	120 059,00	26 937,60	90 145,00	2 976,40
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	180 599,00	0,00	52 599,00	128 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	118 400,00	118 400,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférables	7 690,00	44 011,42	0,00	-36 321,42
1346	Participat* voirie et réseaux non transf	10 000,00	11 370,58	0,00	-1 370,58
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat*, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	582 711,20	324 412,11	164 985,00	93 314,09
10	Dotations, fonds divers et réserves	725 332,41	721 976,51	0,00	3 353,90
10222	FCTVA	69 053,00	69 053,44	0,00	-0,44
10226	Taxe d'aménagement	50 000,00	46 645,66	0,00	3 354,34
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	606 279,41	606 279,41	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	725 332,41	721 976,51	0,00	3 353,90
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 308 043,61	1 046 390,62	164 985,00	96 667,99
021	Virement de la sect* de fonctionnement	751 842,00			
040	Opérat* ordre transfert entre sections (3) (4)	329 631,39	374 143,92		-44 512,53
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	1 000,00		-1 000,00
2111	Terrains nus	0,00	9 646,87		-9 646,87
2151	Réseaux de voirie	0,00	33 380,30		-33 380,30
2182	Matériel de transport	0,00	500,00		-500,00
2004132	Subv. Dpt : Bâtiements, installations	2 640,00	2 638,36		1,64
28051	Concessions et droits similaires	29 959,39	29 952,05		7,34
28132	Immubles de rapport	4 272,00	4 272,00		0,00
28182	Matériel de transport	39 830,00	39 823,61		6,39
28183	Matériel de bureau et informatique	52 900,00	52 899,43		0,57
28184	Mobilier	21 400,00	21 395,51		4,49
28188	Autres immo. corporelles	87 980,00	87 985,79		-5,79
4817	Pénalités de renégociation de la dette	90 650,00	90 650,00		0,00
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 081 473,39	374 143,92		707 329,47
041	Opérations patrimoniales (5)	2 400,00	2 400,00		0,00
2031	Frais d'études	2 400,00	2 400,00		0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	1 083 873,39	376 543,92		707 329,47
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	2 391 917,00	1 422 934,54	164 985,00	803 997,46
	Pour information	0,00			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		126 741,00	126 741,00	29 084,00	97 657,00
EMPRUNT STRUCTURE MPH250623EUR284205	0,00	19/09/2012	126 741,00	126 741,00	29 084,00	97 657,00
Provisions pour dépréciation (2)	4 000,00		320 801,17	324 801,17	0,00	324 801,17
COUVERTURE DES IMPAYES EN NON VALEURS	4 000,00	24/08/2015	13 296,17	17 296,17	0,00	17 296,17
FLAMAND INDUSTRIES	0,00	13/04/2016	80 200,00	80 200,00	0,00	80 200,00
PILLIOT	0,00	31/07/2020	217 405,00	217 405,00	0,00	217 405,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	4 000,00		447 642,17	451 642,17	29 084,00	422 558,17

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				1 741 000,00	582 800,00	90 650,00	1 067 550,00
2006	ETALEMENT IRA EMPRUNT 206	348	19/09/2006	580 000,00	320 000,00	20 000,00	240 000,00
2014	ETALEMENT IRA EMPRUNT STRUCT MPH250629	240	24/09/2014	405 000,00	162 000,00	20 250,00	222 750,00
2020	ETALEMENT IRA EMPRUNT STRUCT MPH250623EUR	180	23/07/2020	756 000,00	100 800,00	50 400,00	604 800,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

: PETITE FORET (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590459000019

POSTE COMPTABLE : PERCEPTION-SGC VALS

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : VILLE PETITE FORET (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) À compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS

		II	
		A	
VOTE	DEPENSES	RECETTES	
	1 191 919,00	1 949 906,98	
	+	+	
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)			
REPORTS			
	303 110,06	154 985,00	
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)	
	619 862,82	0,00	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	=	=	
Total de la section d'investissement (2)	2 114 891,88	2 114 891,88	
VOTE	DEPENSES	RECETTES	
	10 848 852,47	9 549 506,00	
	+	+	
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget			
REPORTS			
	0,00	0,00	
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	(si déficit)	(si excédent)	
	0,00	1 299 346,47	
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	=	=	
Total de la section de fonctionnement (3)	10 848 852,47	10 848 852,47	
TOTAL DU BUDGET (4)	12 963 744,35	12 963 744,35	

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	460,00	4 550,00	4 550,00	5 010,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	268 706,50	601 669,00	601 669,00	870 375,50
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	33 943,56	0,00	0,00	33 943,56
Total des dépenses d'équipement		0,00	303 110,06	606 219,00	606 219,00	606 328,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	573 000,00	573 000,00	573 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	573 000,00	573 000,00	573 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	303 110,06	1 179 219,00	1 179 219,00	1 482 329,06

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		12 700,00	12 700,00	12 700,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		12 700,00	12 700,00	12 700,00

TOTAL	0,00	303 110,06	1 191 919,00	1 191 919,00	1 495 029,06
--------------	-------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	618 862,82
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 114 891,88
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (** RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 130) (3)	0,00	164 985,00	151 269,00	151 269,00	316 254,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	164 985,00	151 269,00	151 269,00	316 254,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	757 987,88	757 987,88	757 987,88
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (DA, règle) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	932 987,88	932 987,88	932 987,88
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	164 985,00	1 084 256,88	1 084 256,88	1 249 241,88

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		475 000,00	475 000,00	475 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		390 650,00	390 650,00	390 650,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		865 650,00	865 650,00	865 650,00

TOTAL	0,00	164 985,00	1 949 906,88	1 949 906,88	2 114 891,88
--------------	-------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 114 891,88
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	852 950,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 18449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	3 324 671,79	3 324 671,79	3 324 671,79
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	5 286 000,00	5 286 000,00	5 286 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6506) (3)	0,00	0,00	1 016 400,00	1 016 400,00	1 016 400,00
6506	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	9 627 071,79	9 627 071,79	9 627 071,79
66	Charges financières	0,00	0,00	349 630,68	349 630,68	349 630,68
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	9 983 202,47	9 983 202,47	9 983 202,47

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	475 000,00	475 000,00	475 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	390 650,00	390 650,00	390 650,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	865 650,00	865 650,00	865 650,00

TOTAL	0,00	0,00	10 848 852,47	10 848 852,47	10 848 852,47
--------------	-------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+				
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
0,00				

=				
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				
10 848 852,47				

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	94 715,00	94 715,00	94 715,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	303 552,00	303 552,00	303 552,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	4 521 977,00	4 521 977,00	4 521 977,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	3 649 769,00	3 649 769,00	3 649 769,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	858 000,00	858 000,00	858 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	35 040,00	35 040,00	35 040,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	9 463 053,00	9 463 053,00	9 463 053,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	48 331,00	48 331,00	48 331,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	25 422,00	25 422,00	25 422,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	9 536 806,00	9 536 806,00	9 536 806,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	12 700,00	12 700,00	12 700,00
043	Opérations ordre Intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00	12 700,00	12 700,00	12 700,00

TOTAL	0,00	0,00	9 549 506,00	9 549 506,00	9 549 506,00
--------------	-------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 299 346,47
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 848 852,47
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	852 950,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 70 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
16	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés (sauf 1608 non budgétaire)	573 000,00	0,00	573 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,règle)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	33 943,56		33 943,56
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	5 010,00	0,00	5 010,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	870 375,50	12 700,00	883 075,50
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
010	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
69	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 482 329,06	12 700,00	1 495 029,06

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	619 862,82
--	-------------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 114 891,88
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	3 324 671,79		3 324 671,79
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	5 286 000,00		5 286 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6506) (9)	1 016 400,00	0,00	1 016 400,00
6506	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	349 630,68	0,00	349 630,68
67	Charges spécifiques (9)	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	5 000,00	390 650,00	395 650,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		475 000,00	475 000,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	9 983 202,47	665 650,00	10 648 852,47

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 648 852,47
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 67.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 016.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE -- RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	175 000,00	0,00	175 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	316 254,00	0,00	316 254,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (RA,règle)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		300 000,00	300 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		90 650,00	90 650,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		475 000,00	475 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement -- Total		491 254,00	865 650,00	1 356 904,00

R 001 SOL.DE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	------

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	757 887,88
--------------------------------	------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 114 891,88
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Allégations de charges (8)	84 715,00		84 715,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	303 552,00		303 552,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		12 700,00	12 700,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	4 521 977,00		4 521 977,00
731	Fiscalité locale	3 649 769,00		3 649 769,00
74	Dotations et participations (8)	858 000,00		858 000,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	35 040,00	0,00	35 040,00
76	Produits financiers	48 331,00	0,00	48 331,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	25 422,00	0,00	25 422,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement -- Total		8 536 806,00	12 700,00	8 549 506,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 299 346,47
------------------------------------	--------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	10 848 852,47
--	----------------------

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL								
018	0,00	303 110,06	0,00	1 191 919,00	1 191 919,00	0,00	1 191 919,00	1 495 029,06
RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	460,00	0,00	4 550,00	4 550,00	0,00	4 550,00	5 010,00
2051	0,00	460,00	0,00	4 550,00	4 550,00	0,00	4 550,00	5 010,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	268 706,50	0,00	601 669,00	601 669,00	0,00	601 669,00	870 375,50
2128	0,00	191,40	0,00	92 660,00	92 660,00	0,00	92 660,00	92 671,40
21312	0,00	0,00	0,00	190 400,00	190 400,00	0,00	190 400,00	190 400,00
21318	0,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
21534	0,00	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00
21838	0,00	62 855,09	0,00	1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	64 155,09
21848	0,00	1 095,11	0,00	8 150,00	8 150,00	0,00	8 150,00	9 245,11
2168	0,00	204 564,90	0,00	7 939,00	7 939,00	0,00	7 939,00	212 503,90
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	33 943,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 943,56
Total des dépenses d'équipement	0,00	303 110,06	0,00	606 219,00	606 219,00	0,00	606 219,00	909 329,06
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	573 000,00	573 000,00	0,00	573 000,00	573 000,00
1641	0,00	0,00	0,00	573 000,00	573 000,00	0,00	573 000,00	573 000,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
020			0,00		II			
Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	573 000,00	573 000,00	0,00	573 000,00	573 000,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...								
Opérations pour compte de tiers (5)								
Total des dépenses réelles	0,00	303 110,06	0,00	1 179 219,00	1 179 219,00	0,00	1 179 219,00	1 482 329,06
040	0,00			12 700,00	12 700,00		12 700,00	12 700,00
Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00							
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00			12 700,00	12 700,00		12 700,00	12 700,00
21311	0,00						3 750,00	3 750,00
Bâtiments administratifs	0,00			3 750,00	3 750,00			
21318	0,00			8 950,00	8 950,00		8 950,00	8 950,00
Autres bâtiments publics	0,00							
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations patrimoniales (8)	0,00							
Total des dépenses d'ordre	0,00			12 700,00	12 700,00		12 700,00	12 700,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état II-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (O) 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 152 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (O) 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL			I		II	III = I + II
018	RSA	0,00	164 985,00	1 191 919,00	1 191 919,00	1 356 904,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	22 241,00	0,00	0,00	22 241,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	90 145,00	0,00	0,00	90 145,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	52 598,00	141 269,00	141 269,00	193 868,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	164 985,00	151 269,00	151 269,00	316 254,00
10222	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
10226	FCTVA	0,00	0,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
138	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
16	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Emprunts et dettes assimilées (16449, 155 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	175 000,00	175 000,00	175 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	0,00	164 985,00	326 269,00	326 269,00	491 254,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	475 000,00	475 000,00	475 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	390 650,00	390 650,00	390 650,00
2504132	Subv. Dot : Bâtiments, installations	0,00	0,00	2 650,00	2 650,00	2 650,00
2505	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	34 000,00	34 000,00	34 000,00
251828	Autres matériels de transport	0,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
251831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00	14 000,00
251838	Autre matériel informatique	0,00	0,00	64 000,00	64 000,00	64 000,00
251841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
251848	Autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
25188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	120 350,00	120 350,00	120 350,00
4817	Indemnités de renégociation de la dette	0,00	0,00	90 650,00	90 650,00	90 650,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		865 650,00	865 650,00	865 650,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16448.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessiers d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
	TOTAL	0,00	0,00	10 848 852,47	10 848 852,47	10 848 852,47	0,00	10 848 852,47	III = I + II 10 848 852,47
011	Charges à caractère général (4)	0,00	0,00	0,00	10 848 852,47	10 848 852,47	0,00	10 848 852,47	10 848 852,47
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	175 215,00	175 215,00	0,00	175 215,00	175 215,00
60511	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	36 450,00	36 450,00	0,00	36 450,00	36 450,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	541 424,00	541 424,00	0,00	541 424,00	541 424,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	0,00	497 960,00	497 960,00	0,00	497 960,00	497 960,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	34 200,00	34 200,00	0,00	34 200,00	34 200,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	18 855,00	18 855,00	0,00	18 855,00	18 855,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	168 350,00	168 350,00	0,00	168 350,00	168 350,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	87 150,00	87 150,00	0,00	87 150,00	87 150,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	21 000,00	21 000,00	0,00	21 000,00	21 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	16 410,00	16 410,00	0,00	16 410,00	16 410,00
6065	Livres, disc., cass. (biblio. Médiat.)	0,00	0,00	0,00	7 200,00	7 200,00	0,00	7 200,00	7 200,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	29 000,00	29 000,00	0,00	29 000,00	29 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	451 569,79	451 569,79	0,00	451 569,79	451 569,79
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61358	Autres	0,00	0,00	0,00	14 350,00	14 350,00	0,00	14 350,00	14 350,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	56 500,00	56 500,00	0,00	56 500,00	56 500,00
615231	Entretien, réparations voisines	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	188 600,00	188 600,00	0,00	188 600,00	188 600,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	26 700,00	26 700,00	0,00	26 700,00	26 700,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	109 243,00	109 243,00	0,00	109 243,00	109 243,00
6161	Mutiriques	0,00	0,00	0,00	41 500,00	41 500,00	0,00	41 500,00	41 500,00
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00	0,00	170 270,00	170 270,00	0,00	170 270,00	170 270,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	6 700,00	6 700,00	0,00	6 700,00	6 700,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	23 900,00	23 900,00	0,00	23 900,00	23 900,00
62251	Honoraire médicaux et paramédicaux	0,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
62268	Autres honoraires, conseils	0,00	0,00	15 320,00	15 320,00	15 320,00	0,00	15 320,00	15 320,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	183 750,00	183 750,00	183 750,00	0,00	183 750,00	183 750,00
6234	Réceptions	0,00	0,00	18 300,00	18 300,00	18 300,00	0,00	18 300,00	18 300,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	8 600,00	8 600,00	8 600,00	0,00	8 600,00	8 600,00
6238	Divers	0,00	0,00	1 600,00	1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	62 180,00	62 180,00	62 180,00	0,00	62 180,00	62 180,00
6248	Divers	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	0,00	0,00	7 005,00	7 005,00	7 005,00	0,00	7 005,00	7 005,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	42 470,00	42 470,00	42 470,00	0,00	42 470,00	42 470,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	900,00	900,00	900,00	0,00	900,00	900,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	11 865,00	11 865,00	11 865,00	0,00	11 865,00	11 865,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	55 400,00	55 400,00	55 400,00	0,00	55 400,00	55 400,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	4 100,00	4 100,00	4 100,00	0,00	4 100,00	4 100,00
63512	Taxes foncières	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	1 300,00	1 300,00	1 300,00	0,00	1 300,00	1 300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	10 335,00	10 335,00	10 335,00	0,00	10 335,00	10 335,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00	5 286 000,00	5 286 000,00	5 286 000,00		5 286 000,00	5 286 000,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	56 000,00	56 000,00	56 000,00		56 000,00	56 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	55 000,00		55 000,00	55 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00		2 400 000,00	2 400 000,00
64112	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	405 000,00	405 000,00	405 000,00		405 000,00	405 000,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	685 000,00	685 000,00	685 000,00		685 000,00	685 000,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00		115 000,00	115 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	550 000,00	550 000,00	550 000,00		550 000,00	550 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	703 000,00	703 000,00	703 000,00		703 000,00	703 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	33 000,00	33 000,00	33 000,00		33 000,00	33 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		30 000,00	30 000,00
6476	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00		90 000,00	90 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	1 016 400,00	1 016 400,00	0,00	1 016 400,00	1 016 400,00
65311	Indemnités de fonction	0,00	0,00		112 000,00	112 000,00	0,00	112 000,00	112 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		800,00	800,00	0,00	800,00	800,00
65313	Cotisations de retraite	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		8 600,00	8 600,00	0,00	8 600,00	8 600,00
65315	Formation	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
65561	Contrib. fonds compens. ch. territoriales	0,00	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00		592 000,00	592 000,00	0,00	592 000,00	592 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	0,00	0,00		115 500,00	115 500,00	0,00	115 500,00	115 500,00
65818	Autres	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65888	Autres	0,00	0,00		5 500,00	5 500,00	0,00	5 500,00	5 500,00
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services									
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	9 627 071,79	9 627 071,79	0,00	9 627 071,79	9 627 071,79
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00		349 630,68	349 630,68		349 630,68	349 630,68
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		360 000,00	360 000,00		360 000,00	360 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		-10 369,32	-10 369,32		-10 369,32	-10 369,32
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
6877	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	0,00			5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00		0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
Total des charges financières et spécifiques									
Total des dépenses réelles									
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	356 130,68	356 130,68		356 130,68	356 130,68
		0,00	0,00	0,00	9 983 202,47	9 983 202,47	0,00	9 983 202,47	9 983 202,47
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			475 000,00	475 000,00		475 000,00	475 000,00
		0,00			390 650,00	390 650,00		390 650,00	390 650,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
5811	Dot. amort. immos incorporelles	0,00	I		300 000,00	300 000,00		300 000,00	300 000,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	0,00			90 650,00	90 650,00		90 650,00	90 650,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			865 650,00	865 650,00		865 650,00	865 650,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	118 374,77
Montant des ICNE de l'exercice N-1	123 744,09
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-10 369,32

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les dépenses BB peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL					
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	9 549 506,00	9 549 506,00	9 549 506,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	94 715,00	94 715,00	94 715,00
016	APA	0,00	0,00	94 715,00	94 715,00	94 715,00
017	RSA / Régularisations de RM!	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	303 552,00	303 552,00	303 552,00
70323	Red. occupation dom. public	0,00	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	0,00	9 400,00	9 400,00	9 400,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	185 000,00	185 000,00	185 000,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	55 652,00	55 652,00	55 652,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	4 521 977,00	4 521 977,00	4 521 977,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	0,00	0,00	4 373 000,00	4 373 000,00	4 373 000,00
73221	FNGIR	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	13 977,00	13 977,00	13 977,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	3 649 769,00	3 649 769,00	3 649 769,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	0,00	0,00	3 237 769,00	3 237 769,00	3 237 769,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	0,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
741121	DSR des communes	0,00	0,00	858 000,00	858 000,00	858 000,00
744	FCTVA	0,00	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	0,00	0,00	402 000,00	402 000,00	402 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	356 000,00	356 000,00	356 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	35 040,00	35 040,00	35 040,00
75888	Autres	0,00	0,00	28 240,00	28 240,00	28 240,00
	Total des recettes de gestion des services			6 800,00	6 800,00	6 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	9 463 053,00	9 463 053,00	9 463 053,00
76811	Sortie empr. risque avec IRA capital.	0,00	0,00	48 331,00	48 331,00	48 331,00
				48 331,00	48 331,00	48 331,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		25 422,00	25 422,00	25 422,00
7865	Rep. prov. risques et charges financiers	0,00		25 422,00	25 422,00	25 422,00
	Total des recettes réelles	0,00	0,00	9 536 806,00	9 536 806,00	9 536 806,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		12 700,00	12 700,00	12 700,00
722	Immobilisations corporelles	0,00		12 700,00	12 700,00	12 700,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		12 700,00	12 700,00	12 700,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état 1-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 043) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 778 (cf. chapitre 024 « produit des sessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

IV
B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
5193 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 BILLETS de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NCR : INTS900071C du 29/02/1988.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts capitalisés au compte 8615.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 19449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					11 953 852,88									
1641 Emprunts en euros (total)					11 953 852,88									
13/021028/P3	CREDIT FONCIER	01/10/2002		25/10/2003	327 000,00	F		5,480	5,480	euros	A	P	N	A-1
14/021029/P3	CAISSE D'EPARGNE HAINAUT	17/12/2002		25/11/2003	297 000,00	F		5,290	5,290	euros	A	P	N	A-1
15/021026/P3	CAISSE D'EPARGNE HAINAUT	25/11/2003		25/12/2003	170 000,00	C		5,220	5,220	euros	A	P	N	A-1
20/081022/P3	CAISSE D'EPARGNE HAINAUT	13/09/2006		25/01/2007	480 000,00	C		4,310	4,310	euros	T	P	N	A-1
25/031029/P3	CAISSE D'EPARGNE HAINAUT	31/03/2005		25/02/2007	185 000,00	C		4,240	4,240	euros	M	P	N	A-1
7126008	CAISSE D'EPARGNE HAINAUT	08/08/2003		25/05/2004	286 000,00	F		4,970	4,970	euros	A	P	N	A-1
7412944	CAISSE D'EPARGNE HAINAUT	20/03/2006		25/04/2009	485 000,00	F		4,910	4,910	euros	A	P	N	A-1
7604147	CAISSE D'EPARGNE HAINAUT	25/04/2003		25/02/2010	1 750 000,00	F		4,720	4,720	euros	A	P	N	A-1
DCS2298431 8253866	CAISSE D'EPARGNE HAINAUT	01/11/2002		25/09/2003	979 000,00	F		5,370	5,370	euros	A	P	N	A-1
MON280287EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE	03/07/2013		01/11/2014	2 692 251,82	F		4,780	4,780	euros	A	P	N	A-1
MON631276EUR	CREDIT LOCAL DE FRANCE	15/01/2020		01/05/2020	2 989 801,26	F		4,300	4,300	euros	A	P	N	A-1
V 051022/P3 - N°1	CAISSE D'EPARGNE HAINAUT	23/09/2005		25/01/2007	390 000,00	F		4,520	4,520	euros	S	P	N	A-1
V 061022/P3 - N°3	CAISSE D'EPARGNE HAINAUT	31/03/2006		25/11/2007	160 000,00	F		4,240	4,240	euros	A	P	N	A-1
V021025/P3	CAISSE D'EPARGNE HAINAUT	25/05/2003		25/04/2005	363 000,00	F		4,630	4,630	euros	A	P	N	A-1
V081022-P3	CAISSE D'EPARGNE HAINAUT	08/03/2007		25/03/2008	500 000,00	F		4,490	4,490	euros	A	P	N	A-1
V061022/P3	CAISSE D'EPARGNE HAINAUT	25/08/2007		25/10/2008	450 000,00	F		4,660	4,660	euros	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Indice (4)	Taux initial		Devise	Périodes des remboursements (5)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)	Catégorie d'emprunt (9)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
16441 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances accordées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour MESTP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (8)					0,00									
1682 Bore à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					11 953 852,88									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : composé ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

PETITE FORET - VILLE PETITE FORET - BP - 2023

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1554 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de comptes)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Annuités de l'exercice			ICM de l'exercice
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		7 637 765,43					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		7 637 765,43					0,00	0,00	0,00	119 374,77
1641 Emprunts en euros (Total)		0,00		7 637 765,43					0,00	0,00	0,00	119 374,77
13/021026/P3	N	0,00	A-1	166 750,77	9,00	F		5,490	13 112,63	9 284,42	0,00	1 542,76
14/021026/P3	N	0,00	A-1	151 365,22	9,00	F		5,290	11 972,60	8 307,43	0,00	717,44
15/021026/P3	N	0,00	A-1	86 250,17	9,00	C		5,290	6 787,95	4 502,78	0,00	57,62
23/061022/P3	N	0,00	A-1	290 625,68	13,00	C		4,310	14 945,95	11 855,73	0,00	2 367,53
23/061022/P3	N	0,00	A-1	96 787,73	13,00	C		4,240	5 194,43	4 094,77	0,00	53,37
7125038	N	0,00	A-1	133 006,13	10,00	F		4,370	10 738,92	7 605,90	0,00	4 222,17
7412644	N	0,00	A-1	305 465,15	15,00	F		4,310	13 007,62	14 569,61	0,00	5 773,54
7504167	N	0,00	A-1	795 452,99	6,00	F		4,720	99 534,22	37 545,65	0,00	27 893,41
DOS2230421 5253956	N	0,00	A-1	503 601,24	9,00	F		5,370	39 352,67	27 043,66	0,00	8 579,65
MCN260267EUR	N	0,00	A-1	1 653 293,24	11,00	F		4,790	116 463,27	90 057,45	0,00	19 872,05
MCN63127EUR	N	0,00	A-1	2 079 262,10	11,00	F		4,300	182 503,65	80 506,45	0,00	27 389,42
V 031022/P3 - N°1	N	0,00	A-1	220 479,37	13,00	F		4,620	11 588,79	9 896,17	0,00	4 065,25
V 031022/P3 - N°3	N	0,00	A-1	99 031,36	13,00	F		4,240	5 325,41	4 186,92	0,00	366,23
V021026/P3	N	0,00	A-1	207 504,56	11,00	F		4,690	13 143,73	10 069,44	0,00	5 481,63
V051022-P3	N	0,00	A-1	329 467,32	14,00	F		4,490	15 965,24	14 794,43	0,00	19 767,14
V051022/P3	N	0,00	A-1	303 260,55	14,00	F		4,960	14 087,09	15 042,72	0,00	2 559,80
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1644 Emprunts assortis d'une option de frappe sur ligne de trésorerie (Total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avance consolidée du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (De cas échéant) (17)		
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers bailleurs-locataires (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1691 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1692 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1697 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		7 637 782,43					572 959,48	359 455,93	0,00	0,00	118 374,77

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 6611 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 769.

IV - ANNEXES

IV

B3.1

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		165 735,00	165 735,00	93 499,00	72 236,00
Provisions pour litiges	0,00		165 735,00	165 735,00	93 499,00	72 236,00
EMPRUNT STRUCTURE MPH250623EUR/254205	0,00	19/03/2012	165 735,00	165 735,00	93 499,00	72 236,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		325 901,17	325 901,17	0,00	325 901,17
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		491 636,17	491 636,17	93 499,00	398 137,17
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES		B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							
				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							
2006	ETALEMENT IRA EMPRUNT 206	348	19/09/2006	1 741 000,00	673 450,00	90 650,00	976 900,00
2014	ETALEMENT IRA EMPRUNT STRUCT	240	24/09/2014	580 000,00	340 000,00	20 000,00	220 000,00
2020	ETALEMENT IRA EMPRUNT STRUCT	180	23/07/2020	405 000,00	182 250,00	20 250,00	202 500,00
	MPHZ50623EUR			756 000,00	151 200,00	50 400,00	554 400,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

FEUILLET D'ADHESION A LA SOLUTION DE SIGNATURE ELECTRONIQUE
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'ACTION SOCIALE

Article 1 – Contexte et périmètre de la solution de signature électronique

La caisse d'Allocations familiales du Nord déploiera, à compter du mois de mai 2023, une solution de signature électronique afin de rendre plus aisé le suivi des conventions d'objectifs et de financement qui viennent consacrer le partenariat dynamique entre nos deux organismes.

Les conventions ici évoquées concernent l'ensemble de nos financements d'Action sociale tels que les prestations de service (EAJE, ALSH, RAM, LAEP, Centres sociaux...) et les subventions (REAAP, Fonds « Publics & Territoires » ...) dont vous pourriez tirer bénéfice en tant que gestionnaire d'équipement(s) ou de service(s) dédié(s) à l'accompagnement des familles.

Article 2 – Engagements du partenaire

Le partenaire prend acte du caractère juridiquement opposable des actes signés sous seing privé par voie dématérialisée et s'engage, par voie de conséquence, à garantir la sécurité et la juste délégation d'accès aux adresses de messagerie électronique ayant vocation à se voir utilisées dans le cadre de la solution de signature électronique (cf. article 4 du présent feuillet):

Le partenaire peut déléguer, sous sa seule et entière responsabilité, les accès aux messageries électroniques et/ou transférer les messages autorisant la signature à distance des conventions d'objectifs et de financement.

Article 3 – Engagements de la Caf du Nord

En contrepartie du plein respect des stipulations renseignées en l'article 2, la Caf du Nord s'engage à accepter l'ensemble des conventions d'objectifs et de financement intégrées au périmètre de la solution de signature électronique.

Ce faisant, elle offre au gestionnaire un environnement dématérialisé sécurisé simplifiant le suivi administratif des partenariats engagés.

Ces conventions seront stockées de façon dématérialisée et sécurisée et seront purgées à la fin de leur validité. La Caf du Nord a désigné un délégué à la protection des données. Au titre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), vous disposez d'un droit d'accès et de suite à vos propres données, que vous pouvez exercer auprès du directeur de la Caf du Nord.

Article 4 – Coordonnées électroniques de référence

Le présent article précise les coordonnées électroniques de référence qui se trouveront utilisées, à titre exclusif, par les services de la Caf du Nord dans le cadre de la transmission des conventions d'objectifs et de financement (Cof) d'action sociale.



Caisse d'Allocations Familiales

Section Première : Identification des coordonnées électroniques de référence

Conformément aux ambitions de simplicité et de sécurité évoquées plus haut, les conventions d'objectifs et de financement (Cof) émises par la Caf du Nord à la suite de décisions d'octroi seront transmises, à titre exclusif, aux adresses électroniques suivantes :

	Adresse électronique	NOM	Prénom	Fonction
Principale				
Délégataire (1)				
Délégataire (2)				
Délégataire (3)				
Délégataire (4)				



Section Seconde : Modification des coordonnées électroniques de référence

Le partenaire dispose d'un droit de modification des coordonnées électroniques de référence renseignées ci-dessus. Pour revendiquer la jouissance du présent droit, ce dernier se doit d'adresser le présent feuillet d'adhésion, mis à jour en la section première de l'article 4, aux services de la Caf du Nord par voie postale ; la signature manuscrite originale du représentant légal faisant foi.

Le
A

Nom, prénom et signature du représentant légal
(Pour les collectivités territoriales : signature et cachet obligatoires)

Nom du gestionnaire : COMMUNE DE PETITE FORET
Numéro du gestionnaire : G459C001
Type de pièce : convention
Pôle : PBM

Corbelle : 595_SECRETARIAT_AS

Des frais de déplacement liés à la distance entre la localisation de l'intervention et la salle de sport de l'ASHHV (Salle des cheminots rue Henri Dunant, 59121 Valenciennes) pourraient être ajoutés, ils seront basés sur un défraiement de 0.40 € le km
(Par exemple pour un trajet aller-retour de 30 km, la prise des frais de route sera établie à $30 \times 0.4 = 12$ €)

Indiquer l'adresse de l'animation :

.....
.....

Frais supplémentaires de déplacement :km x 0.4 =€

L'ASHHV enverra une facture de la participation financière de€ à l'adresse indiquée :

.....
.....

Article 7 : Discipline au cours de l'animation

Le demandeur s'engage à :

- faire respecter les règles de sécurité par les participants lors de l'animation.
- assurer le bon ordre et la discipline lors de l'animation.

Article 8 : Durée du contrat

Le présent contrat est consenti pour la période définie dans l'article 1^{er}, elle pourra être renouvelée

Article 9 : Résiliation

Si l'ASHHV devait résilier le contrat, la partie financière serait remboursée au demandeur.

Si le demandeur devait résilier le contrat, il est tenu d'avertir l'ASHHV et si cela se produit minimum 3 jours avant la date d'animation, la participation financière lui sera intégralement restituée et il pourra être envisagé de convenir d'une autre date. Au-delà de ce délai l'ASHHV conservera la participation financière.

Article 10 : Modification

Toute modification relative à la mise à disposition du matériel fera l'objet d'un avenant au présent contrat.

Remarques :

.....
.....
.....

Fait en deux exemplaires à, le.....

Pour l'association « ASHHV »
M. PARSY Cédric
Président

Pour Le demandeur
.....
.....

La présente mise à disposition de matériel est conclue intuitu personae. Toute cession des droits même temporaire est interdite.

Le demandeur s'engage à utiliser le matériel dans les conditions définies, toute dégradation volontaire du matériel sera facturée

L'ASHHV assurera la mise en place des ateliers ainsi que leur explication, et les règles à respecter.

L'ASHHV n'est pas responsable de l'aptitude sportive des participants, c'est le demandeur qui s'assurera de la bonne capacité sportive des participants

Article 3 : Indisponibilité des équipements

L'ASHHV se réserve la possibilité de :

- 1. Reprendre le matériel prêté avant la fin de l'animation
- 2. Annuler l'animation

Article 4 : Responsabilité du demandeur

Le demandeur s'engage à prendre soin du matériel mis à sa disposition.

Durant l'animation, les activités des participants s'effectuent sous l'entière responsabilité du demandeur durant le temps défini dans l'article 1

L'ASHHV n'est en aucun cas responsable des éventuels accidents susceptibles d'intervenir au cours de l'animation.

Article 5 : Assurances

Le demandeur souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile durant l'animation. Il paiera les primes et cotisations de ces assurances de façon à ce que l'ASHHV ne puisse en aucun cas être inquiétée. Le demandeur devra justifier de l'existence de ces polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes à la demande de l'ASHHV.

Article 6 : Redevance

Pour la mise à disposition du matériel, et la prestation, le demandeur fera l'objet d'une participation financière dont le montant est fixé par l'ASHHV à 70€ la demi-journée et 100€ la journée dont le demandeur s'acquittera à la signature du contrat.

→ Possibilité d'envoyer le règlement à la trésorière de l'association :
Mme Charlet Nadine, 81 résidence Marc Lanvin 59224 Thiant.

→ Possibilité d'envoyer le règlement par virement bancaire :

ASSOCIATION SPORTIVE HANDISPORT						
16275	50000	08001150989	29			
Code Banque	code guichet	numéro de compte	Cle RIB			
Domiciliation			BIC			
C.E HAUT DE France (50000)			CEPAFRPP627			
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)						
FR76	1627	5500	0008	0011	5098	929



**Association Sportive Handisport
du Hainaut Valenciennes**
Affiliée à la Fédération Française HANDISPORT

PARSY Cédric
Président ASHHV
595 avenue de l'Europe
59121 HAULCHIN
☎ : 06.23.22.26.91
cedrickparsy@gmail.com
www.facebook.com/ashhv.basket

A

Le

**CONTRAT DE PARTICIPATION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE
HANDISPORTIVE DU HAINAUT VALENCIENNOIS (A.S.H.H.V.) A UNE
ANNIMATION HANDISPORTIVE AU PROFIT DE :**

.....

ENTRE :

L'ASSOCIATION SPORTIVE HANDISPORT DU HAINAUT VALENCIENNOIS
(A.S.H.H.V.) Identifiant SIRET : 338 352 206 00035

En la présence de :

ET LE DEMANDEUR :

En la présence de :

N° de tel Mail :

IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions de la participation de l'ASHHV à l'animation handisportive demandée, et de la mise à disposition du matériel.

La date et les horaires de participation sont à établir conjointement entre les 2 parties.

L'animation aura lieu le :

De : à :

L'animation se compose d'ateliers à choisir parmi les suivants :

- Le basket fauteuil :

A réaliser sur demi-terrain de basket, nécessite 6 fauteuils, un ballon et un panier de basket, cet atelier permet de regrouper de 6 à 8 personnes

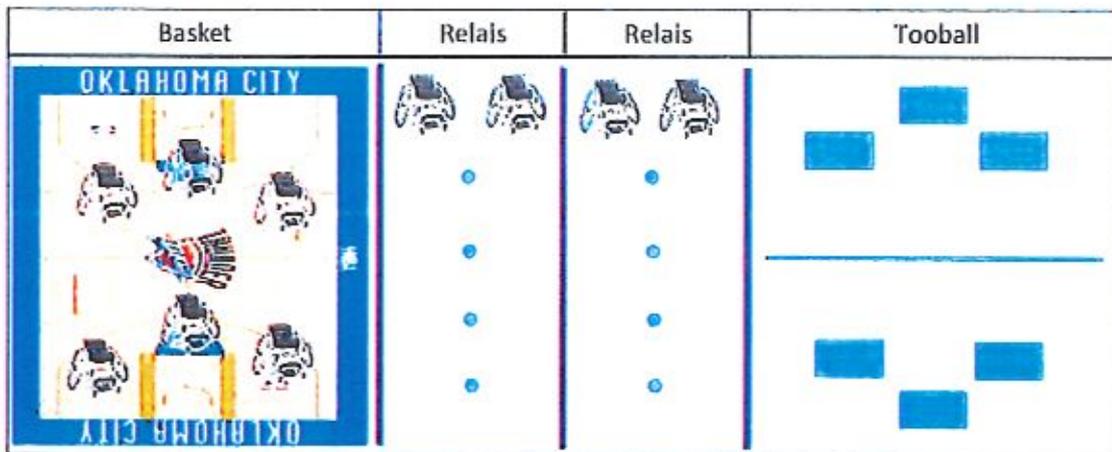
- Le fauteuil relais :

A réaliser sur terrain d'au moins 8 m x 3m, nécessite 2 fauteuils et des plots, cet atelier permet de regrouper de 6 à 8 personnes

- Le torball :

A réaliser sur terrain d'au moins 8m x8m, nécessite 6 tapis et 2 poteaux de volley (pour accrocher la corde à grelots) cet atelier permet de regrouper de 6 à 8 personnes.

Ci-dessous les schémas des différents ateliers :



Article 2 : Conditions de mise à disposition du matériel

La mise à disposition du matériel (fauteuils, plots, ballons, ballon de Torball, corde à grelots, masques de Torball) ne pourra être utilisée à d'autres fins que celles de l'animation.

